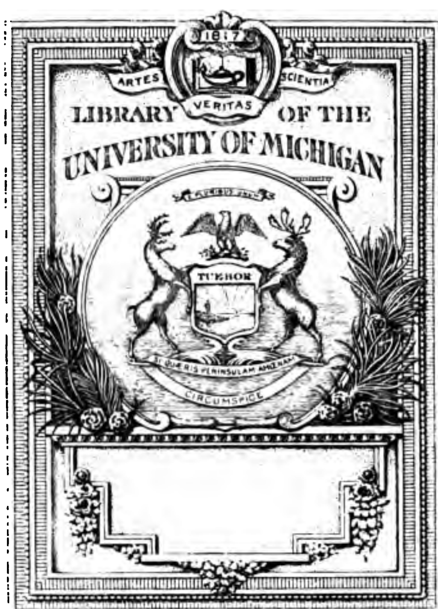




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ESCLAVAGE

DE P. J. DUMONT.

Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.

Quesné.

Cet ouvrage se trouve aussi à

Agen... chez Noubel.
Aix-la-Chap. Laruelle.
Angers .... Fourrié-Mame.
Arras..... Topino.
Bayonne ... Bonzom.
Berlin..... Schlesinger.
Besançon.. Deis, Girard.
Blois..... Aucher-Eloi.
Bordeaux.. Mme Bergeret, Lawalle jeune, Melon, Coudert, Gassiot, Gayet.
Bourges.... Gilles.
Breslau.... Korn.
Brest..... Le Fournier-Desp., Egasse, Michel.
Bruxelles.. Lecharlier, Demat, Stapleaux, Lacrosse.
Caen...... Mme Belin-Lebaron.
Calais..... Leleux.
Cambrai... Giard.
Chartres... Hervé.
Clermont-F. Thibaud.
Dijon..... Lagier, Noellat, Tussa.
Dunkerque. Bronner-Beauwens. Lenoir,
Florence... Piatti.
Francfort... Brœnner.
Gand..... Dujardin, Houdin.
Genève.... Paschoud, Manget-Cherbuliez.
Havre.... Duflo, Chapelle.
Lausanne... Fischer.
Leipsick... Grieshammer. Zirgès.
Liége.... Desoër, Collardin.
Lille...... Vanackere.
Londres... Bossange, Dulau, Treuttel et Würtz
Lorient.... Caris, Fauvel.
Lyon..... Bohaire, Faverio, Maire.
Manheim... Artaria et Fontaine
Mans.... Pesche.
Marseille.. Chardon, Maswert, Moissy, Camoin, Chaix.
Metz..... Devilly, Thiel.
Mons..... Leroux.
Montpellier. Sevalle, Gabon fils.
Moscou.... Fr. Riss père et fils
Nancy.... Vincenot.
Nantes..... Busseuil.
Naples.. .. Borel, Marotta et Vanspandoch.
Nîmes..... Melquiond.
Niort...... Elies-Orillat.
Orléans.... Huet-Perdoux.
Rennes.... Duchesne, Molliex.
Rouen.... Frère, Renault, Dumaine-Vallé.
Saint-Brieux. Lemonnier.
Saint-Malo.. Rottier.
Saint-Pétersbourg C. Weyer, Saint-Florent.
Stockholm.. Cumelin.
Strasbourg.. Levrault.
Toulouse.. Vieusseux, Senac.
Turin.... Ch. Bocca, Pic.
Valenciennes. Lemaître.
Vienne.... Shalbacher.
Warsovie... Klugsberg.
Ypres.. .. Gambart-Dujardin.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.



ESCLAVAGE

DE P. J. DUMONT.

Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.

Quesné.

Cet ouvrage se trouve aussi à

Agen... chez Noubel.
Aix-la-Chap. Laruelle.
Angers .... Fourrié-Mame.
Arras..... Topino.
Bayonne ... Bonzom.
Berlin..... Schlesinger.
Besançon.. Deis, Girard.
Blois..... Aucher-Eloi.
Bordeaux.. Mme Bergeret, Lawalle jeune, Melon, Coudert, Gassiot, Gayet.
Bourges.... Gilles.
Breslau.... Korn.
Brest..... Le Fournier-Desp., Egasse, Michel.
Bruxelles.. Lecharlier, Demat, Stapleaux, Lacrosse.
Caen...... Mme Belin-Lebaron.
Calais..... Leleux.
Cambrai... Giard.
Chartres... Hervé.
Clermont-F. Thibaud.
Dijon..... Lagier, Noellat, Tussa.
Dunkerque. Bronner-Beauwens. Lenoir,
Florence... Piatti.
Francfort... Brœnner.
Gand..... Dujardin, Houdin.
Genève.... Paschoud, Manget-Cherbuliez.
Havre.... Duflo, Chapelle.
Lausanne... Fischer.
Leipsick... Grieshammer. Zirgès.
Liége.... Desoër, Collardin.
Lille...... Vanackère.
Londres... Bossange, Dulau, Treuttel et Würtz
Lorient.... Caris, Fauvel.
Lyon..... Bohaire, Faverio, Maire.
Manheim... Artaria et Fontaine
Mans.... Pesche.
Marseille.. Chardon, Maswert, Moissy, Camoin, Chaix.
Metz..... Devilly, Thiel.
Mons..... Leroux.
Montpellier. Sevalle, Gabon fils.
Moscou.... Fr. Riss père et fils
Nancy.... Vincenot.
Nantes..... Busseuil.
Naples.. .. Borel, Marotta et Vanspandoch.
Nîmes..... Melquiond.
Niort...... Elies-Orillat.
Orléans.... Huet-Perdoux.
Rennes... Duchesne, Molliex.
Rouen.... Frère, Renault, Dumaine-Vallé.
Saint-Brieux. Lemonnier.
Saint-Malo.. Rottier.
Saint-Pétersbourg C. Weyer, Saint-Florent.
Stockholm .. Cumelin.
Strasbourg. . Levrault.
Toulouse.. Vieusseux, Senac.
Turin.... Ch. Bocca, Pic.
Valenciennes. Lemaître.
Vienne .... Shalbacher.
Warsovie... Klugsberg.
Ypres.. .. Gambart-Dujardin.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.

Quesné.

Cet ouvrage se trouve aussi à

Agen... chez	Noubel.
Aix-la-Chap.	Laruelle.
Angers	Fourrié-Mame.
Arras.....	Topino.
Bayonne ...	Bonzom.
Berlin.....	Schlesinger.
Besançon..	Deis, Girard.
Blois.....	Aucher-Eloi.
Bordeaux..	Mme Bergeret, Lawalle jeune, Melon, Coudert, Gassiot, Gayet.
Bourges....	Gilles.
Breslau....	Korn.
Brest.....	Le Fournier-Desp., Egasse, Michel.
Bruxelles..	Lecharlier, Demat, Stapleaux, Lacrosse.
Caen......	Mme Belin-Lebaron.
Calais.....	Leleux.
Cambrai ...	Giard.
Chartres ...	Hervé.
Clermont-F.	Thibaud.
Dijon.....	Lagier, Noellat, Tussa.
Dunkerque.	Bronner-Beauwens. Lenoir,
Florence ...	Piatti.
Francfort...	Brœnner.
Gand.....	Dujardin, Houdin.
Genève....	Paschoud, Manget-Cherbuliez.
Havre....	Duflo, Chapelle.
Lausanne...	Fischer.
Leipsick...	Grieshammer. Zirgès.
Liége	Desoër, Collardin.
Lille......	Vanackère.
Londres...	Bossange, Dulau, Treuttel et Würtz
Lorient....	Caris, Fauvel.
Lyon	Bohaire, Faverio, Maire.
Manheim...	Artaria et Fontaine
Mans.....	Pesche.
Marseille..	Chardon, Maswert, Moissy, Camoin, Chaix.
Metz.....	Devilly, Thiel.
Mons.....	Leroux.
Montpellier.	Sevalle, Gabon fils.
Moscou	Fr. Riss père et fils
Nancy	Vincenot.
Nantes....	Busseuil.
Naples.. ..	Borel, Marotta et Vanspandoch.
Nîmes.....	Melquiond.
Niort.....	Elies-Orillat.
Orléans....	Huet-Perdoux.
Rennes.. ..	Duchesne, Molliex.
Rouen....	Frère, Renault, Dumaine-Vallé.
Saint-Brieux.	Lemonnier.
Saint-Malo..	Rottier.
Saint-Pétersbourg	C. Weyer, Saint-Florent.
Stockholm ..	Cumelin.
Strasbourg. .	Levrault.
Toulouse ..	Vieusseux, Senac.
Turin....	Ch. Bocca, Pic.
Valenciennes.	Lemaître.
Vienne	Shalbacher.
Warsovie...	Klugsberg.
Ypres.. ..	Gambart-Dujardin.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.

Quesné.

Cet ouvrage se trouve aussi à

Agen... chez Noubel.
Aix-la-Chap. Laruelle.
Angers .... Fourrié-Mame.
Arras..... Topino.
Bayonne ... Bonzom.
Berlin..... Schlesinger.
Besançon.. Deis, Girard.
Blois..... Aucher-Eloi.
Bordeaux.. Mme Bergeret, Lawalle jeune, Melon, Coudert, Gassiot, Gayet.
Bourges.... Gilles.
Breslau.... Korn.
Brest..... Le Fournier-Desp., Egasse, Michel.
Bruxelles.. Lecharlier, Demat, Stapleaux, Lacrosse.
Caen...... Mme Belin-Lebaron.
Calais..... Leleux.
Cambrai... Giard.
Chartres... Hervé.
Clermont-F. Thibaud.
Dijon..... Lagier, Noellat, Tussa.
Dunkerque. Bronner-Beauwens. Lenoir,
Florence ... Piatti.
Francfort... Brœnner.
Gand..... Dujardin, Houdin.
Genève.... Paschoud, Manget-Cherbuliez.
Havre.... Duflo, Chapelle.
Lausanne... Fischer.
Leipsick... Grieshammer. Zirgès.
Liège .... Desoër, Collardin.
Lille...... Vanackère.
Londres... Bossange, Dulau, Treuttel et Würtz.
Lorient.... Caris, Fauvel.
Lyon..... Bohaire, Faverio, Maire.
Manheim... Artaria et Fontaine.
Mans.... Pesche.
Marseille.. Chardon, Maswert, Moissy, Camoin, Chaix.
Metz..... Devilly, Thiel.
Mons..... Leroux.
Montpellier. Sevalle, Gabon fils.
Moscou.... Fr. Riss père et fils
Nancy.... Vincenot.
Nantes..... Busseuil.
Naples.. .. Borel, Marotta et Vanspandoch.
Nîmes..... Melquiond.
Niort...... Elies-Orillat.
Orléans.... Huet-Perdoux.
Rennes.. .. Duchesne, Molliex.
Rouen.... Frère, Renault, Dumaine-Vallé.
Saint-Brieux. Lemonnier.
Saint-Malo.. Rottier.
Saint-Pétersbourg C. Weyer, Saint-Florent.
Stockholm .. Cumelin.
Strasbourg. . Levrault.
Toulouse.. Vieusseux, Senac.
Turin.... Ch. Bocca, Pic.
Valenciennes. Lemaître.
Vienne .... Shalbacher.
Warsovie... Klugsberg.
Ypres.. .. Gambart-Dujardin,

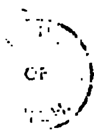
DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ.

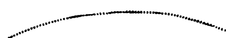


PIERRE JOSEPH DUMONT,

Esclave à la Montagne Félix, entre Oran et Alger.

Dessiné et Gravé par Ambroise Tardieu.





HISTOIRE
DE L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE
(PENDANT TRENTE-QUATRE ANS)
DE P. J. DUMONT,
NATIF DE PARIS;

RÉDIGÉE SUR SES PROPRES DÉCLARATIONS

PAR J. S. QUESNÉ.

Ornée de deux portraits de Dumont, et d'un *fac simile* de son écriture.

QUATRIÈME ÉDITION,

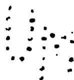
REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

Ouvrage utile aux deux sexes de tous les âges, et particulièrement à la jeunesse.



A PARIS,
CHEZ PILLET AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
ÉDITEUR DE LA COLLECTION DES MŒURS FRANCAISES,
RUE CHRISTINE, N° 5.

1824.



Le Moissonneur, par M. Quesné, tome I, in–8°, paraîtra le 20 de ce mois (janvier), chez le libraire Pillet aîné ; le tome II sera publié vers la fin de mars suivant ; les autres volumes se succèderont, au plus tard, tous les trois mois.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Je dois au public quelques détails sur cette histoire, afin qu'il en apprécie lui-même l'exactitude et l'utilité. Il y a près de six mois (1) que les journaux annoncèrent qu'un Français, esclave depuis trente-quatre ans, était rentré dans sa patrie, dont il avait presque oublié la langue. Je ne prêtai guère plus d'attention à cet article qu'à d'autres moins extraordinaires qui nous passent journellement sous les yeux;

(1) en 1819.

mais la même nouvelle ayant été reproduite avec des circonstances curieuses, me fit naître des réflexions dont le résultat fut d'aller trouver celui-là même qui en était l'objet. Après de courtes explications sur mon dessein, je le priai de m'accorder un moment d'entretien sur ses infortunes. Il m'avait à peine raconté deux ou trois points de son histoire, que j'entrevis l'intérêt qu'on en pourrait tirer. Je le lui dis avec franchise, en lui faisant des propositions qu'il accepta sans hésiter. (1)

Nous convînmes qu'il se rendrait tous les jours chez moi pour me fournir les diverses notions qui se rappor-

(1) Il a couru dernièrement un bruit, dont j'ignore la source, tendant à insinuer que je n'ai pas dignement

tent aux trente-sept ans de son absence. Je les recueillais sous sa dictée avec la plus scrupuleuse attention. Souvent je lui faisais répéter ce que je pensais n'avoir pas bien compris. Je lui lisais et relisais chaque renseignement, afin de m'assurer que c'était bien là sa pensée. Il m'accordait des séances de quatre ou cinq heures, durant lesquelles on doit penser que je n'épargnais pas les questions. Ce recueil, fait à la hâte, sans ordre, et plein de redites telles que sont toujours de simples notes, m'a donc servi à rédiger non moins vite,

---

récompensé Dumont du succès que son ouvrage a obtenu. A cela, je n'ai qu'un mot à répondre ; c'est qu'avant même que la première édition fût écoulée, je lui ai donné beaucoup plus que je n'avais promis, et que dans les lettres qu'il m'a écrites depuis et que je possède, il m'appelle partout son *bienfaiteur*.

il est vrai, mais avec plus de méthode, l'histoire de mon héros. Il m'a, je crois, donné dix séances en tout; et mon travail, commencé le 28 mai, était déjà terminé le 5 juin. Je suis fort loin de prétendre tirer avantage d'une telle précipitation, et je ne la fais connaître qu'afin de prouver que je ne me suis pas donné le loisir d'inventer un seul fait, et même de paraphraser les véritables.

Si Dumont est un homme digne de foi, chose dont après l'avoir connu je n'ai pas le moindre doute, jamais histoire n'a offert autant de vérité : je ne parle point de l'intérêt, le lecteur en jugera. Je n'ai rien ajouté, rien diminué, hors un seul passage (1), où les détails

(1) Il a rapport à la malpropreté du bagne. Je crois devoir cette note au public, car un député

trop dégoûtans feraient soulever le cœur. Ce sont presque toujours les expressions de Dumont qui tombent de ma plume ; ce sont ses propres mots dans le dialogue. Tout artifice de style disparaît au milieu d'un récit dont la simplicité doit égaler le ton d'une conversation décente. Je n'ai donc aucun mérite à cette production, si ce n'est celui d'appeler l'attention publique sur un homme que tant de souffrances ont rendu si digne de sa curiosité.

Dumont mérite-t-il une confiance entière ? c'est ce qu'il importe d'éclaircir ; car, autrement, au lieu de me dicter une histoire, il m'aura pris pour

---

que je n'avais point l'honneur de connaître, m'étant venu voir, m'a fait à ce sujet des questions où je me suis aperçu qu'il avait entièrement pris le change sur la nature de la phrase que l'on a sous les yeux.

dupe en me soufflant un roman. Examinons. D'abord, sa physionomie et sa candeur m'ont prévenu. Cela ne suffit pas, je le sais. Les dépositions qu'il a faites au consul-général de Naples, à son fils, colonel, à MM. les ducs de Polignac et de Maillé, à M. de Vèze, n'ont jamais varié. La même unité s'observe dans celles que j'ai recueillies. J'avoue même que, selon des discours par lui tenus en mon absence sur sa position, je l'ai amené d'une manière indirecte à les renouveler devant moi; toujours la même vérité. Mes feuilles étaient presque entièrement écrites, lorsqu'il m'a remis ses deux certificats et son mémoire; rien, dans aucun article, n'y était de nature à subir la moindre altération. J'ai compulsé les numéros de la *Gazette de France* de-

puis 1778 jusqu'en 1783, et j'ai vu que les actions comme les époques se liaient parfaitement avec les circonstances qu'il m'indiquait. Chacun peut en faire autant, le journal à la main, et vérifier mes citations. Il y a même, sur des événemens fort importans, des détails historiques passés sous silence par la *Gazette*, tels que le combat du comte de Grasse contre les Anglais aux Antilles, l'événement de la bombe au camp de Saint-Roch, etc. Un grand nombre de contemporains existent encore, notamment un auguste témoin dans la personne de Son Altesse MONSIEUR, comte d'Artois, qui courut des risques vis-à-vis de Gibraltar. Je pense que ces explications suffisent pour donner tout le poids désirable à la croyance due à mon héros; car, enfin, s'il dit la vérité sur des

faits connus avant qu'il sût que j'avais un moyen de les vérifier, pourquoi voudrait-on qu'il trompât sur des particularités inconnues, mais dont il subsiste tant de preuves en Europe, sans compter les trente Français livrés comme lui à lord Exmouth? D'ailleurs, l'homme est vivant; il réside à Paris; son corps est couvert de déchirures; qu'on l'interroge ou que l'on le confronte à qui l'on voudra.

Il ne me reste plus maintenant qu'à examiner l'utilité de cette brochure : on conviendra que rien n'est moins difficile. En effet, sans parler du traitement de la chaîne infligé, comme des esclaves, aux consuls d'Alger, et que les Européens qui ont des relations dans le Levant ne peuvent ignorer, il est essentiel de connaître le caractère, les mœurs,

les usages, le commerce des Koubals, avec lesquels nous n'avons aucun point de communication. Nos consuls remplissent leurs fonctions à Alger, Tunis, Tripoli, Larache, Tanger, etc.; mais aucun chrétien n'a foulé impunément le territoire dominé par la montagne Félix. Le sérail du cheik et son bagne n'ont été servis et peuplés que par des naufrages. Ces deux gouffres vivans ne rendent leur proie qu'à la mort : comment saurait-on ce qui s'y passe ? Il a fallu le plus extraordinaire des événemens pour en arracher Dumont. Il a fallu qu'un Français renégat reçût quinze cents coups de bâton, pour le déterminer à traverser, au milieu des lions, cent vingt lieues de pays avec le plus incroyable bonheur. Il a fallu qu'un amiral anglais vînt précisément

nes gens! qui vous plaignez si souvent de la vie au milieu de vos mouvemens inquiets, dans vos contrariétés légères, dans vos amours d'un instant, dans l'étourderie de vos rivalités, dans l'impatience de vos nombreux caprices, dans l'erreur même d'une foule de sots désirs; dites-vous: *Eh! que ferais-je donc, si j'étais esclave des Koubals!* Ainsi, dans tous les lieux comme dans tous les tems, les deux sexes et tous les âges pourront lire cette histoire avec fruit.

J'ai lieu de penser encore qu'après ces éclaircissemens, qui m'ont semblé nécessaires, le public ne verra point avec indifférence le portrait de Dumont sous la forme de captif, et celui qui le représente libre, tel qu'il est aujourd'hui.

Afin même qu'il ne manque rien au degré d'intérêt que ce personnage inspire, j'ai fait graver, comme il l'a écrit sous mes yeux, le certificat qu'on voit au commencement du livre. Rien, maintenant, je crois, n'en doit mieux assurer le succès, sinon le talent qu'on estime dans les bons écrivains; qualité fort précieuse assurément, mais dont, en me la supposant, je n'aurais pu faire usage, par les motifs que j'ai précédemment indiqués. D'autres, peut-être, eussent produit un gros volume avec des réflexions longuement délayées, quand j'ai cru, moi, n'être jamais trop concis dans la simple narration des faits. Chacun a sa manière de voir en tout genre; reste à savoir si la mienne est ici générale; le public, souverain juge en ces matières, est seul capable de me

l'apprendre : attendons paisiblement sa décision (1).

---

(1) Cette histoire a reçu un accueil favorable et universel. La critique a respecté le malheur ; et pour la première fois, peut-être, un ouvrage a manqué de censeurs. Les journaux de la capitale et des départemens, les feuilles étrangères, les lecteurs de tous les âges, de toutes les classes et de toutes les opinions, se sont accordés pour avouer qu'elle est *remplie du plus grand intérêt.*

Fac simile du certificat suivant.

je Soussigné, pierre joseph Dumont, atteste que
L'histoire Ci-jointe de Mones Chavage Renferme
La vérité Toute entière, quil Ne Sijtrouve Rien
d'augmenté ni de Retranché, qu'en un mot tous
Les faits Sont parfaitement exacts.

A paris, a l'hospice Royal des
incurables, Le Six juin 1819.

Dumont

HISTOIRE

DE L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE

(PENDANT TRENTE-QUATRE ANS)

DE P. J. DUMONT,

NATIF DE PARIS.

Je m'appelle Pierre-Joseph Dumont. Je naquis à Paris en 1768, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Mon père, cocher du duc de Gontaut, possédait douze voitures de fiacre, que ma mère utilisait à leur profit commun. Ma sœur aînée était femme de chambre, ou plutôt femme de compagnie chez la chanoinesse marquise de Louvois. J'avais dix ans lorsque le chevalier deTernay me prit à son service. Deux années après, le chevalier fut nommé chef d'escadre : il pria mes parens de me laisser partir avec lui; ce qui lui

fut accordé avec beaucoup de répugnance, comme si ces bons parens eussent eu le funeste pressentiment des malheurs qui m'attendaient après mon départ. Nous arrivâmes à Brest en juillet 1781 ; nous y séjournâmes huit jours, au bout desquels M. de Ternay, qui montait *le Duc de Bourgogne*, vaisseau de soixante-quatorze canons, percé à quatre-vingts, sortit de la rade avec son escadre, composée de neuf vaisseaux, trois frégates, un brick et une goëlette. Arrivée à la hauteur de Saint-Christophe, l'une des Antilles (1), l'escadre fut chassée par vingt-deux vaisseaux anglais et huit frégates jusqu'à Rhod-Island. L'une de ces dernières, qui avait mis trop d'ardeur à nous poursuivre, vint s'échouer sur un banc de sable. Aussitôt M. de Ternay, touché du danger des ennemis, fit mettre toutes ses chaloupes

---

(1) Ce sont des îles de l'Amérique septentrionale dans le golfe du Mexique ; elles sont au nombre de vingt-huit principales.

à la mer pour les secourir, mais un vaisseau de ligne anglais ainsi qu'une frégate, s'étant approchés, tirèrent leurs bordées sur nos chaloupes pour les éloigner. Ils envoyèrent leurs canots vers la frégate échouée, afin d'en recueillir l'équipage et ce qu'elle renfermait de précieux, puis ils la firent sauter.

Notre escadre fut bloquée quatre mois dans la rade; ce qui causa tant de chagrin au chevalier, qu'il en mourut : il rendit le dernier soupir à table. Le général Rochambeau, commandant les troupes de terre, lui fit rendre les derniers honneurs dans l'enclos du gouvernement français.

Après sa mort, on expédia, pour l'annoncer en France, le brick *le Chien de Chasse*, portant quatorze pièces de canon, qui combattit *le Lièvre*, brick anglais de douze pièces, et s'en empara. La rencontre de ces deux noms devint la matière d'une foule de plaisanteries au retour du *Chien de Chasse* qui, par un autre événement non moins remarquable, n'avait employé que

quarante jours (1) pour les deux traversées. Il emmena sa prise (2) avec l'ordre donné à l'escadre d'aller joindre l'amiral comte de Grasse, qui l'attendait, et dont les forces, réunies à la flotte espagnole, s'élevaient à peu près à soixante vaisseaux de ligne et quarante bâtimens de guerre.

L'amiral, aidé de ce nouveau renfort, fit voile pour Saint-Christophe, où il découvrit à l'ancre vingt-deux vaisseaux anglais, sous le fort du *Réduit*. Après trois jours d'observation, le marquis de Bouillé, commandant en chef les troupes de ligne, débarqua vers

(1) Le poète comique Regnard dit avoir été de Stockholm à Torno en quatre jours : il y a 600 lieues. Il partit le mercredi à midi, et le dimanche suivant, à la même heure, il était arrivé ; ce qui est encore plus extraordinaire que ces deux voyages.

(2) Ce bâtiment était percé à quatorze canons ; il les porta depuis. Dumont, ignorant le nom du commandant du *Chien de Chasse*, j'ai fait des recherches qui prouvent qu'au 10 mai 1782 c'était le vicomte de Pluvinel, et qu'il faisait partie de la division du comte de Kersaint; mais il faut observer que ce combat avait eu lieu quelques mois auparavant.

la pointe de l'île, suivi des trois légions *Oualche*, *Dillon* et *Nassau*, des régimens d'*Armagnac*, d'*Angoumois*, et de quelques bataillons de la Martinique et de la Guadeloupe. Les Anglais voulurent s'opposer au débarquement, mais nos canonniers ayant eu le tems d'établir des redoutes, les écrasèrent, et facilitèrent, par une heureuse position, l'arrivée des chaloupes et des radeaux.

La nuit suivante, le marquis de Bouillé campa sur une hauteur dominant la ville et la flotte anglaise. La première fut bombardée durant huit jours, et se rendit. Les habitans, pleins de frayeur, s'étant retirés au fort du *Réduit*, on mit des sauvegardes dans leurs habitations. Autant de tems que dura le bombardement, notre flotte canonna l'escadre ennemie, qui, constamment à l'ancre, recevait nos bordées de tribord et babord, car nous passions et repassions à travers leurs lignes.

M. de Bouillé fit jouer de gros mortiers

nuit et jour sur le *Réduit* pendant un mois. Voyant que le commandant du fort s'opiniâtrait à le défendre, il le menaça d'un assaut s'il ne se rendait. Celui-ci, dont l'embarras croissait avec le danger, dépêche aussitôt un émissaire à l'escadre anglaise. Le chef de cette escadre envoie pareillement un canot parlementaire à bord de *la Ville de Paris*, vaisseau de l'amiral. Le lendemain, la flotte française-espagnole alla mouiller, à quatre heures du soir, tout près de l'île.

Tandis que le mouillage s'opérait, les Anglais faisaient en secret leurs préparatifs de départ; ils établissaient des radeaux et des ponts au milieu desquels s'élevaient des mâts, à la hauteur des chambres de leurs vaisseaux. Chaque mât, éclairé par des fanaux, nous donnait le change sur la position de la flotte, qui coupa ses câbles et prit le large, sans lumière et sans bruit. Cependant, malgré toutes leurs précautions, ils ne purent appareiller sans être remarqués par nos gabiers, en vigie sur la croisette des

perroquets. Ceux-ci annoncèrent des bâtimens à la voile ; on leur répondit qu'ils voyaient nos frégates croiser. En effet, quelques-unes étaient en surveillance. Mais le lendemain matin, quelle fut la surprise de la flotte, quand, se disposant à livrer un combat général, elle vit les Anglais au large, échappés par une ruse qui laissa de nombreux soupçons sur la fidélité de notre amiral ! La flotte espagnole, indignée, se sépara du comte de Grasse, dont les vaisseaux prirent la place même abandonnée par les Anglais.

Le fort du *Réduit*, sur le point d'être emporté d'assaut, capitula dans la nuit, au moment où la flotte anglaise se dirigeait sur Saint-Eustache (1), île hollandaise peu éloi-

(1) L'une des Antilles, la plus forte par sa position, au nord-ouest de Saint-Christophe; ce n'est à proprement parler qu'une montagne élevée en forme de pain de sucre, et dont le sommet est creux. L'amiral Rodney, qui commandait en 1781 l'armée navale anglaise, prit cette île sans résistance : la garnison n'était que de cinquante hommes.

gnée de Saint-Christophe. Les Anglais s'en emparèrent, la mirent au pillage, et ne laissèrent aux habitans que leurs chemises. Les Français (1) la reprirent au bout de huit jours, en faveur des Hollandais.

Le comte de Grasse étant resté dix-huit jours à Saint-Christophe, cingla vers Marie-Galande (2). Bientôt un gabier cria : « Voile ! — Combien ? — Sept, dix, innombrables ! » Toute la flotte anglaise nous attendait en ligne. Nos frégates furent les premières attaquées par un grand nombre de frégates ennemies, de corvettes et de cutters ; et le combat général s'engageant, le comte de Grasse, qui montait, comme je l'ai dit, *la Ville de Paris*, percé à cent quarante, et por-

---

(1) Le marquis de Bouillé entra dans Saint-Eustache le 26 novembre 1781. Je rappelle l'époque précise des événemens d'après la *Gazette de France*. Quoique Dumont soit doué d'une très-heureuse mémoire, il ne se souvient pas des mois où ces événemens sont marqués.

(2) L'une des Antilles françaises, du gouvernement de la Guadeloupe.

tant cent trente (1), se rendit après avoir vaillamment combattu, seul, dix-huit heures, contre deux vaisseaux de sa force, un autre de soixante-quatorze, et des cutters. Si toute l'armée navale eût alors montré le même courage que son amiral, quoique très-inférieure en nombre, il est certain qu'elle fût sortie glorieuse de cette grande lutte (2).

Le Duc de Bourgogne, commandé par le marquis de Beaupoil, successeur de M. de Ternay, fit bonne contenance ; il perdit ses mâts de misaine et d'artimon, avec environ

---

(1) On va voir que ce vaisseau ne portait que cent dix.

(2) J'ai su, de plusieurs officiers de marine dignes de foi, que M. de Grasse, protégé par un cousin valet de chambre du roi, avait eu la faveur du commandement général, au préjudice de plusieurs de ses collègues plus anciens que lui. La nature de ce passe-droit ayant mécontenté généralement les capitaines de vaisseau, la plupart de ceux-ci n'offrirent dans le combat qu'une faible résistance, au lieu que leur général ne se rendit qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, et envoyé même à l'ennemi ses pinces à canon, faute de mitraille et de boulets.

cent soixante hommes, tant tués que blessés. *Le Neptune*, de soixante-quatorze, animé d'un beau zèle, malgré le signal du *sauve qui peut!* donné par l'amiral, tenta de sauver *le Duc de Bourgogne*, dont le danger paraissait imminent; il alla se placer entre deux vaisseaux anglais qui foudroyaient ce dernier, et lui donna le tems d'effectuer son passage jusqu'au fort Saint-Charles. Ensuite, lui-même se dégagea de ses ennemis, qu'il avait tant maltraités que les deux vaisseaux n'osèrent le poursuivre; il en aurait certainement fait sa proie, si on l'eût un peu secondé; puis il appareilla pour la Martinique, où, quelques jours après ce terrible combat, *le Duc de Bourgogne* le rejoignit afin de réparer ses avaries (*a*).

Après que nous fûmes en état de sortir, nous fîmes voile vers la France. Notre route fut heureuse; mais en approchant des côtes d'Oporto (Portugal), deux vaisseaux anglais et une frégate, sortant de Lisbonne, nous poursuivirent jusqu'au détroit de Gibraltar.

Le Duc de Bourgogne se mit sous la protection d'Alcacire, où venait d'entrer le brick *le Lièvre*, et qui avait pris chasse aux Antilles dans la bataille navale.

Depuis la mort de M. de Ternay, je n'appartenais à personne à bord du vaisseau; je tâchais de me rendre utile en offrant mes soins aux officiers, quand ils faisaient le quart. N'étant point compris sur les contrôles de la marine, je n'avais aucun droit à ce qu'on appelle *le plat*, c'est-à-dire les rations; mais on récompensait mon zèle de manière à n'être point distingué des marins.

Comme on formait dans Alcacire le nouvel équipage du *Lièvre* avec une partie des gens du *Duc de Bourgogne*, je m'attachai au service de M. Lemoine, enseigne de ce dernier vaisseau, et qui prit le commandement du brick. Le lendemain, ayant eu occasion de visiter l'hôpital de la ville, l'entretien de quelques malades m'inspira le désir de quitter M. Lemoine. J'allai droit à Saint-

Roch (1) ; là, je reconnus les gens de la livrée de Mgr. le comte d'Artois. Il ne m'en fallut pas davantage pour essayer de m'introduire aux écuries, où l'on agréa mes services sans être en pied.

Mgr. le comte d'Artois vint à Saint-Roch visiter la place et les travaux. Je me souviens très-bien que S. A., en parcourant les lignes, accompagnée de M. le duc de Crillon, grand d'Espagne, qui commandait en chef l'armée espagnole, tous deux mirent pied à terre avec leur suite, et se couchèrent sur le ventre, afin d'éviter l'effet meurtrier d'une bombe qui tomba tout près de la baraque d'une cantinière française. Cette femme sort tout à coup de cet endroit, ayant dans les bras ses deux enfans, s'assied avec le plus grand courage sur la bombe, étouffe la mèche à la vue de l'armée, et

(1) Vis-à-vis de Gibraltar, alors assiégé (1782) par les Espagnols et les Français.

sauvé ainsi du plus grand péril tout ce qui l'entoure. Témoin de ce beau dévouement, S. A. lui accorda trois francs par jour de haute paie, et promit d'avancer son mari après le siége. Le duc de Crillon, enchérissant sur la générosité du prince, lui assura cinq francs par jour (*b*).

Quelque tems après, un courrier venu de Madrid apporta la nouvelle que cent transports, escortés de quatorze vaisseaux, quittaient Lisbonne avec l'intention de jeter du secours dans Gibraltar. Malgré cet avis, le commandant de la flotte espagnole ne fit aucune disposition pour aller au-devant des ennemis, sous le prétexte, disait-on, qu'il n'avait point d'ordre de la cour (*c*). Mgr comte d'Artois expédia de suite le comte de Montméry, aide-de-camp du quartier-général, vers la flotte française, qui, sous le comte d'Estaing, observait Mahon et bloquait sept vaisseaux anglais.

En me séparant de M. Lemoine, j'étais sorti du *Lièvre*; j'y rentrai avec M. de Mont-

méry; ce dernier me prit à son service. *Le Lièvre*, monté par cent quarante hommes, mit à la voile à huit heures du matin (1). Le vent s'éleva dans la journée; le soir, nous fûmes accueillis par une tempête horrible, et vers les onze heures la fureur des vagues jeta le navire en débris sur les côtes d'Afrique, entre Oran et Alger. Nous luttâmes contre les flots pendant plusieurs heures, en tâchant de nous arrêter sur la plage à l'aide de ce que chacun avait pu saisir pour s'en faire un moyen de salut. Vains efforts! les lames poussaient au loin et ramenaient alternativement le brick au rivage, jusqu'à ce qu'il fût totalement échoué. Soixante personnes disparurent sous les flots; quatre-vingts parvinrent à terre, mourant de lassitude.

Les *Koubals* *, nation féroce, qui obser-

---

(1) C'était sans doute à la fin d'octobre, ou dans les premiers jours de novembre 1782.

* Ce sont des Arabes commandés par un cheik: ils

vaient le résultat de la tempête et s'en réjouissaient, fondirent à cheval sur nous du haut de leurs montagnes, au milieu des torrens de pluie, des vents, des éclairs et du tonnerre, massacrant à coups de sabre, de lance, de pistolet, de fusil, une grande partie de ceux qui s'étaient sauvés. Nous essayâmes vainement de nous défendre, n'ayant d'autres armes à leur opposer que du sable et la cruelle fatigue du jour. Quelques-uns se laissèrent égorger comme des moutons. Cependant, voyant le corps de mon malheureux maître coupé en morceaux après avoir courageusement et long-tems disputé sa vie, la rage s'empara de moi; je mordis aux jambes plusieurs Koubals; je leur jetai du

---

occupent une ligne fort étendue depuis les confins d'Oran jusqu'aux environs d'Alexandrie en Egypte, entre les Maures proprement dits qui bordent la mer, et les Arabes au midi de l'Afrique.

Nota. Les notes indiquées par un astérisque sont de Dumont.

sable dans les yeux, et j'en précipitai trois à la mer, en soulevant leur étrier. Cette action me coûta cher, car je reçus des coups de damas sur la tête, au-dessus des épaules et sur les bras. Une lance me perça de part en part; un coup de feu me laissa une balle dans le mollet.

Lorsque nous fûmes tous hors de combat, les Arabes emportèrent ce qui tomba sous leurs mains, et regagnèrent le sommet des montagnes. Je me traînai couvert de sang dans les broussailles, espérant me dérober le lendemain aux regards de ces barbares. J'avais l'espoir qu'en longeant la mer, quelque vaisseau pourrait un jour me recueillir. Quoique mes blessures me fissent cruellement souffrir, je ne redoutais point la mort que je venais d'affronter. Je regrettais mon maître, et pleurais mes parens.

Nous étions encore environ trente personnes vivantes, plus ou moins blessées. A peine le jour parut-il, que les Arabes revin-

rent au galop *. Ils nous lièrent les bras en croix, et nous attachèrent à la queue de leurs chevaux (1). S'ils nous firent grâce de la vie, c'est qu'il était jour, et qu'un point de leur loi ne permet d'assassiner les chrétiens que la nuit; c'est, selon eux, un moyen de salut : s'ils les égorgent de jour, le cheik fait tomber leur propre tête. Celui-ci donne dix piastres ou cinquante francs pour chaque chrétien qu'on lui amène; mais les Koubals, qui aiment beaucoup l'argent, aiment encore mieux tuer, la nuit, ceux qui ne sont pas de leur religion, croyant fermement plaire à Mahomet.

Plusieurs de mes infortunés compagnons, ainsi traînés, tombaient de faiblesse et de

* Les chevaux des Arabes leur obéissent d'une manière merveilleuse; ils montent au galop, sur les genoux, les montagnes les plus hautes et les plus escarpées, en biaisant un peu. Pour les descendre, ils se laissent glisser sur le derrière avec la plus grande vitesse.

(1) Cette action a fourni le sujet d'un tableau exposé au salon de 1819.

douleur. Nous marchâmes huit nuits de suite, nos gardiens n'osant nous faire voyager le jour, de peur que d'autres Koubals ne vinssent nous arracher de leurs mains, et nous livrer au cheik afin d'en obtenir la récompense promise. Durant le jour, ils campaient dans les bois autour de nous; un peu de pain et d'eau soutenait les restes de notre vie.

La dernière marche se fit de jour, parce que nos conducteurs n'avaient plus rien à craindre. Nos souffrances se renouvelèrent, car chacun de nos pas rouvrait nos blessures, que le sang séché avait un peu refermées. Nous arrivâmes le soir à la montagne Félix. C'est la demeure du cheik Osman. Il a sous ses ordres une foule de cheiks qui gouvernent chacun deux ou trois montagnes. Sur les montagnes sont des *adouars*. On donne ce nom à des tentes renfermant quarante à cinquante personnes. Une famille compose un adouar. Le nombre des tentes sert à désigner les villages, les bourgs et les villes. Il n'y a de maisons dans ces contrées

que le palais d'Osman et son bagne. Tout le pays situé entre Oran, Alger, Tunis et Maroc, lui appartient.

Les cheiks doivent à Osman un tribut annuel consistant en argent, en cire, en miel, en dents d'éléphant, peaux, laines, plumes d'autruche, etc. Quand ils ne peuvent le payer, ils attaquent et ravagent le territoire de leurs confrères qui sont incapables de leur résister. Si le tribut n'est pas déposé dans la quinzaine aux pieds d'Osman, il fait tomber la tête du cheik, à moins que ce dernier ne soit justifié par des événemens imprévus dont lui, Osman, juge tout seul l'importance.

Ce grand cheik, sorte de pape-roi belliqueux, réside dans un palais de deux étages, construit en pierres, et terminé en terrasse. Trois cents femmes y sont renfermées et servies par un égal nombre de personnes de leur sexe. Elles se promènent dans le jardin, qui est très-vaste et rempli des plus beaux fruits comme des plus belles fleurs. Leur vue

se borne à l'intérieur du palais ; et quoiqu'il leur soit permis de prendre l'air sur les terrasses, elles ne peuvent jeter les yeux au dehors, en ce que les murs du jardin sont trop élevés.

On nous présente à Osman ; c'est un bel homme de cinq pieds huit pouces, âgé maintenant de cinquante-cinq ans. Il nous demande à quelle nation nous appartenons. Sur la réponse : *Français*, il dit : *Français ! sans foi, sans loi, malins et diables ;* puis il ajoute : « Qu'on les mette à la chaîne. » Cet ordre reçut à l'instant son exécution.

J'étais estropié ; j'avais le ventre horriblement enflé ; mes camarades n'étaient pas moins souffrans : trois d'entre eux moururent quelques jours après leur arrivée. On nous mit tout nus, sans chemise, hors un court jupon de laine, à la manière des Ecossais, qui ne descend qu'au milieu de la cuisse. On nous attacha deux à deux à une grosse chaîne d'environ dix pieds de long, pesant soixante livres. Elle est fixée au pied

par un *grillet*, morceau de fer en forme de fer à cheval, où passe une cheville maintenue par une chape. Pour en alléger le poids, l'esclave se fait une ceinture d'herbes ou de chanvre, avec laquelle il en relève deux ou trois pieds, qu'il laisse tomber à volonté; mais elle ne quitte jamais le *grillet*; de sorte que ces deux hommes sont inséparables tant que la chape, enfoncée à coups de marteau, y demeure, et on ne la retire que pour changer l'un des deux compagnons. Du reste, la chaîne ressemble à celle de nos galériens, si ce n'est qu'elle a plus de grosseur.

Ainsi nus, chargés de fers, nous fûmes conduits au bagne, qui se trouve encore à une demi-lieue du palais. Ce bâtiment, d'une longueur extraordinaire, ressemble à une vaste écurie; deux mille esclaves y sont détenus; il peut en contenir aisément deux mille cinq cents. Les murs ont environ quarante pieds de hauteur et huit d'épaisseur. Le toit ressemble aux nôtres, hors qu'il se compose de planches taillées en forme d'ar-

doise. Il est bas, comparé à la longueur de l'édifice. Un mélange de chaux et de sable en fait le plafond. Quoiqu'on ait pratiqué un grand nombre de fenêtres, fermées par de gros barreaux de fer très-serrés, le bagne est assez obscur. Ces ouvertures, à la hauteur du sein de l'homme, lui permettent de voir, toutes les nuits, les animaux féroces alléchés par l'odeur de la chair humaine dont ils sont très-friands, venir pousser à travers les grilles des hurlemens épouvantables, qui font dresser les cheveux. Les fenêtres, hautes et larges, sont séparées par un intervalle de dix pieds.

Sur la largeur des murs formant terrasse, règnent des guérites assez vastes pour contenir quinze personnes; c'est la demeure des gardiens. Il y a soixante guérites environ, à quarante pieds de distance entre elles; on y monte en dehors par une échelle très-large, très-forte, capable de soutenir trois hommes de front, qui s'élève et s'abaisse comme un pont-levis. Arrivés à la terrasse, les gar-

diens se rendent à leur guérite respective. Ils entretiennent un feu de charbon pour allumer leurs pipes et chauffer leur café, dont chacun prend, la nuit, au moins deux litres sans sucre. Ils ne vont point au travail quand ils font le quart. Constamment armés sans jamais quitter leurs vêtemens, ils tirent souvent des coups de fusil, chargés de gros sel, sur les esclaves qui causent un peu de bruit dans le bagne. Ils sont au guet comme nos factionnaires, et s'avertissent fréquemment par ces mots : *Prends garde aux chrétiens !* La différence, c'est que la sentinelle veille seule à son quartier, au lieu que les Arabes étant douze ou quinze dans une guérite, il suffit qu'une seule personne soit éveillée pour jeter le cri.

Au milieu du bagne, pavé en pente des deux côtés, passe un ruisseau de deux pieds de large, qui emporte les immondices des esclaves. L'eau vient d'une centaine de peaux de bœufs, préparés pour la contenir. Les Arabes la tirent des rochers voisins, et l'a-

mènent dans des outres portées sur des chameaux. Ces peaux sont suspendues au bout du bagne. On en laisse tomber l'eau par le moyen d'une cheville attachée à la patte de devant.

A notre arrivée, les esclaves se réjouirent de voir de nouveaux compagnons de leurs misères *. On retint notre chaîne, par le milieu avec un cadenas, à un piton fixé dans la muraille à trois pieds de hauteur. Un peu de paille nous fut accordé, une pierre pour oreiller, et la permission de dormir si nous pouvions; ce qui n'était pas aisé, parce que des pelotes de punaises nous tombaient sur le corps : nous les écrasions par poignées en nous éveillant en sursaut; de sorte que le

* Les onze premières années de ma captivité se sont passées sans avoir vu au bagne un nouvel esclave. Celui qui tomba depuis dans les mains du cheik était Espagnol; il semble qu'il ait tenu la fatale porte ouverte, car tous les quatre mois au plus jusqu'à mon départ, il nous en venait de tous les coins de l'Europe.

matin, nous regardant mon camarade et moi, nous nous vîmes, avec le plus grand étonnement, tout couverts de pustules et d'un sang noir. En vérité, nous ne savions trop s'il nous fallait rire ou pleurer devant deux mille hommes tous nus sur deux rangs, avec des barbes d'une effroyable longueur, et qui, pour la plupart, se mirent à boire de l'eau dans des crânes humains, faute de vases (1).

Quoique mes blessures me causassent de grandes douleurs, surtout le coup de lance qui me traversait le corps, il me fallut aller au travail comme les autres, à six heures du matin, traînant la chaîne et ramassant (on nous les jette comme aux chiens) trois épis de blé de Turquie pour déjeûner, dîner, souper. On broie les épis, et l'on en mange la

---

(1) Il y a ici des détails d'une telle nature, que je ne puis, en conscience, les mettre sous les yeux d'un lecteur honnête. C'est le seul endroit que j'aie supprimé par respect pour la décence publique. (*Voyez* page 4 de l'*Avertissement*.)

poudre que l'on délaie, si l'on peut, car les gardiens aux champs ne vous donnent pas d'eau. Après avoir tiré toute la journée une charrue avec une douzaine d'esclaves, je fus ramené en prison à la nuit tombante, écrasé de lassitude et meurtri des coups que j'avais déjà reçus pour essayer de m'accoutumer au régime des gardiens, qui jamais n'adressent la parole qu'en frappant.

Un Italien, voisin de ma chaîne, touché de mes souffrances, prit un bâton qu'il enveloppa de chanvre, le fit entrer dans la plaie du coup de lance, rouvrit l'extrémité qui s'était refermée, perça la peau en me causant d'indicibles tourmens toutes les fois que le bâton tournait, et vint à bout d'établir une espèce de séton avec le chanvre qu'il avait mouillé dans l'urine et l'eau de mauve pilée devant moi dans un crâne. Je fis une pelote de chanvre, que je portais constamment à ma ceinture, et l'humectant sans cesse, comme je viens de le dire, je guéris au bout de trois mois. Seulement j'ai con-

servé près du nombril une grosseur dont la variation est remarquable dans les mauvais tems. Il me restait encore un peu de douleur de la balle qui m'avait atteint au mollet; je m'en affranchis à l'aide d'un mauvais couteau : la balle ôtée, la douleur cessa.

Parmi les deux mille personnes du bagne, il se trouve des vieillards ; ceux-ci n'ont qu'une demi-chaîne. On les occupe dans l'intérieur du bâtiment à nettoyer les ordures, à les pousser dans le ruisseau, à faire écouler les eaux, à rôtir les punaises avec la paille allumée au bout de longs bâtons, etc. Ces infortunés sont encore plus maltraités que les autres, car étant battus par les gardiens ils demeurent encore les esclaves des esclaves dont l'impatience, irritée par les mauvais traitemens, cherche une prompte vengeance, tantôt en leur crachant au visage, tantôt en les frappant, tantôt en leur lançant des pierres. Quand leur faiblesse ne leur permet plus aucun travail, les gardiens les tuent d'un coup de fusil ; il en est de même

des jeunes gens qui tombent malades et laissent peu d'espoir de guérison. On les jette dehors : ils sont aussitôt déchirés par les lions ou les tigres, ou les léopards, ou les panthères; quelquefois par des loups, des ours, des sangliers. Ces animaux, pour conserver leur proie, se battent entre eux, et ce spectacle, fort intéressant pour les Arabes, les met dans une grande gaîté. « Vois-» tu, » disent-ils, « ce chrétien? Dieu ne le » connaît pas, puisqu'il le laisse dévorer. » Si l'on avait le cœur d'un Koubal, on pourrait répondre à son argument en imitant sa férocité.

Ce sont ordinairement les crânes des hommes tués à coups de fusil qui servent de vases aux esclaves, car le corps d'un suicide étant toujours porté par son camarade de chaîne à la montagne, roule au loin dans la plaine. Cet événement n'a jamais lieu sans être accompagné d'une volée de coups sur les compagnons le plus près de celui qui se pend, parce que les gardiens prétendent qu'il fal-

lait l'empêcher de se soustraire à l'esclavage; telle est leur justice.

J'en ai subi moi-même la cruelle épreuve : mon camarade, jeune pilote italien, ayant pris la résolution de mourir, se pendit la nuit avec une tresse de chanvre, faite à la dérobée, le vendredi (dimanche des Arabes). Il l'avait attachée à un os fixé dans le mur. Je m'en aperçus assez tôt pour le prendre au milieu du corps, et le faire tomber par une secousse, ce qui lui rendit le cou tors pendant plus de deux mois. Mais cette fantaisie lui étant revenue, je le sentis me donner un coup de pied dans les reins en s'accrochant à l'os qui lui servait de clou; je l'y laissai jusqu'au point du jour, que je reçus mon salaire et son cadavre sur les épaules.

Un autre de mes compagnons de chaîne, tombé malade, fut tué d'un coup de fusil; son crâne m'a servi quatorze ans; je l'ai emporté jusqu'à Marseille, ainsi qu'on le verra par la suite. Trois sont morts à mes côtés, dont deux à coups de fusil, et l'Italien

de qui je viens de parler. Durant ma captivité, j'ai au moins eu trente camarades de chaîne, jamais un Français ; on avait trop grand soin de séparer les compatriotes, de peur des complots. Cela m'a fourni le moyen d'apprendre plusieurs langues : aussi parlé-je avec la même vitesse que le français l'arabe, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le portugais ; je comprends un peu l'allemand, le hollandais et le flamand.

Les esclaves se lèvent à deux heures du matin pour éviter les coups de bâton *, qui arrivent toujours assez tôt ; les uns travaillent au jardin du cheik, les autres coupent du bois, ceux-ci défrichent des montagnes, ceux-là tirent la charrue. J'allais souvent jusqu'à cinq ou six lieues du bagne labourer la terre. Là, douze ou quatorze esclaves

* Ce bâton est d'un bois aussi dur que pliant, de la grosseur du pouce et de la longueur de cinq pieds ; les Koubals en ont des provisions de paquets qu'ils conservent dans l'eau pour être toujours flexibles. On fait des cercles de ce bois.

étaient attachés, par des bretelles, aux traverses du timon d'une charrue, qu'ils traînaient en même tems qu'elle était dirigée par deux autres compagnons. Pendant le travail, des Koubals tirés des adouars * faisaient avec nos gardiens le cercle autour de nous, non pour nous garder, car la fuite est impossible, même sans chaîne, sur un territoire où pas un chemin n'est frayé, et où les Arabes n'osent s'engager sans une caravane d'au moins vingt personnes bien armées, mais afin de nous préserver de la fureur des bêtes féroces, qui vont par troupes en ces lieux : elles y sont toutes d'une monstrueuse grosseur. Les lions principalement et les tigres ne le cèdent point en taille à nos mulets ordinaires. Sans les précautions des Arabes, les esclaves courraient les plus grands dangers. Cependant, lorsque les lions ne sont

* Chaque adouar est obligé de fournir dans les champs un certain nombre d'hommes, durant un tems, à la garde des esclaves.

point pressés par la faim ils ne font aucun mal. Quelquefois, sortant des forêts, ils se posent sur le derrière, et nous font admirer leur énorme queue dont ils se battent les flancs, et leur immense crinière qu'ils agitent avec la plus grande majesté; mais quand ils s'avisent de rugir, tous les échos de la montagne retentissent horriblement, et nous laissent un frisson difficile à décrire (*d*).

Il y a toujours cent cinquante hommes armés pour veiller à la sûreté de cent esclaves. Chaque Koubal, muni de sa lance, peut tirer dix coups; quoiqu'il soit incessamment en surveillance, cela n'empêche pas quelquefois le lion d'emporter sa proie, comme je l'ai vu faire d'un malheureux Espagnol affligé de la dyssenterie : il s'était écarté de quatre ou cinq pas de son compagnon, en ôtant le crochet de sa ceinture; tout à coup un lion sort des bois, s'élance sur lui, l'emporte dans sa gueule, quand un Koubal qui l'aperçoit s'écrie : *Prends garde au lion!* On accourt, on le cerne, on le tue,

mais il n'était plus tems; l'Espagnol avait cessé de vivre. Nous trouvâmes ses entrailles déchirées d'un seul coup de dent. Il est à remarquer que les cris des hommes chassent les bêtes lorsqu'elles se montrent, et que les coups de feu les attirent du fond des forêts, comme si la curiosité entrait pour quelque chose dans leur instinct.

Les Arabes adressent trois fois par jour leur prière à Dieu ou à Mahomet; c'est une messe d'obligation qu'ils disent à deux heures du matin, à midi, et à quatre heures du soir. Ils devraient, selon l'Alcoran, se laver toutes les parties du corps avec de l'eau; comme ils en manquent aux champs, une pierre ou de la terre y supplée. Leur corps en est frotté environ dix minutes, et c'est ce tems si précieux de midi que prennent les esclaves pour dérober à la hâte tous les fruits, les légumes et même le blé qu'ils rencontrent en leur chemin. Ce n'est pas que ce vol soit autorisé par les gardiens; mais rien au monde ne pouvant les distraire de leur of-

fice, le vol s'effectue impunément. Alors, malheur aux terres du propriétaire voisin des esclaves! car tout ce qui est volé et entré dans les rangs passe pour bonne prise. Aussi, les riches propriétaires, avertis par les Koubals que les esclaves traverseront leurs champs à telle époque, ont-ils soin de récompenser les gardiens, en ce que souvent leur récolte a pu s'opérer avant le tems prescrit.

Lorsque la prière des gardiens est finie, s'ils voient les esclaves continuer leurs rapides larcins, ils prennent des pierres d'un sac attaché à la selle de leurs chevaux, sur lesquels ils sont toujours montés, et les leur lancent afin de les faire cesser. Il arrive fréquemment que, par maladresse ou l'éloignement, le coupable est épargné et l'innocent atteint; alors les coups réparent en un moment l'injustice du sort.

Nos vols n'ont pourtant d'autre but que de nous empêcher de mourir de faim, puisque trois épis de blé de Turquie ne peuvent

soutenir vingt-quatre heures des hommes qui supportent autant de fatigue. On en fait une sorte de soupe avec le maïs broyé et les légumes dérobés; on les presse dans des vases cassés trouvés au milieu des champs, ou dans de vieilles marmites que l'on achète aux gardiens, au moyen d'une masse d'épis en réserve depuis long-tems : c'est le résultat de l'économie d'un épi par jour, entre six hommes qui sont le plus près les uns des autres, quand ils peuvent butiner dans des terres fécondes.

Je sais qu'en allant ainsi à la curée, j'eus beaucoup de peine à prendre un chou : le pays est si fertile, que tout ce qui sert à la nourriture des hommes y est prodigieux et d'un excellent goût. J'essayais donc vainement d'arracher mon chou, en me balançant de diverses façons; je n'en vins à bout qu'avec le secours de mon camarade, qui me tirait de toutes ses forces par le milieu du corps, tandis que j'employais les miennes à déraciner le fruit. Ayant enfin cédé à nos

efforts réunis, mon camarade l'emporta. Je trouvai le moyen d'amener également un mouton, malgré quelques centaines de coups appliqués sur mes épaules par le propriétaire : il ne put le reprendre dès que le vol fut dans les rangs. Cet animal nous a régalés huit jours les quatre compagnons voisins de ma chaîne, mon camarade et moi. Nous lui arrachâmes la tête, faute d'instrument tranchant, et commençâmes la fête par les intestins, qui devaient être dans l'état que chacun s'imagine. Nous vendîmes la peau à l'un de nos gardiens pour un vieux vase de cuivre. Le restant de nos repas, cuit au feu qu'entretenaient des morceaux de bois volé, demeurait accroché au-dessus de ma chaîne; ce qui semble de toute justice, puisque j'étais le héros du festin.

Nous volions aussi des cerises dans la saison : quand l'arbre était fourchu, huit à dix hommes de chaque côté le séparaient en un clin-d'œil. On portait en triomphe sur ses épaules de grosses branches chargées de

fruits; mais si ceux qui marchaient sur nos pas s'avisaient de toucher aux cerises, une rixe sanglante s'élevait bientôt, et ne prenait fin que sous les coups des gardiens. On s'attachait d'ordinaire à la barbe en tournant le poignet, et cette prise, dont la force était accrue par la colère, causait des douleurs plus vives que les morsures.

Néanmoins, les coups pleuvaient de toutes parts, le sang ruisselait sur notre corps; les Koubals le recueillaient avec leurs doigts, et le portant à leur bouche, ils s'écriaient: « Ah! qu'il est doux le sang des chrétiens! » En allant aux champs, parmi des terrains incultes, nous ressentions une faim et une soif dévorantes; le soleil dardait à plomb ses rayons sur notre peau, couleur chocolat foncé : que l'on juge de ses effets au milieu du jour, dans la canicule, sur des dos écorchés! Nous couvrions notre tête d'une couronne de feuillage, et nous ombragions notre poitrine de notre barbe : la mienne, au bout d'une quinzaine d'années d'esclavage, me

descendait au nombril ; je la crêpais avec mes doigts, et l'étendais de manière à me garantir de la chaleur, du vent et de la pluie.

Quelquefois, si nous rencontrions en chemin une moitié d'ours ou de sanglier déchiré par les tigres ou les lions, nous demandions la permission d'achever leur rebut. « Oui, » mange, chien de chrétien! » répondaient les Koubals. Alors, nous nous disputions cet horrible partage. D'autres fois encore, nous étions tellement pressés par la soif, que plusieurs buvaient leur urine, ou celle des chevaux, qui restait dans la trace de leurs pas.

Pour moi, j'atténuais ma soif en portant à ma bouche soit un brin de paille, soit une petite pierre, soit un noyau d'olive, que je conservais sur ma langue toute la journée. Mais rien n'égale les horreurs de celle que nous endurâmes un jour où le feu prit au bagne. Quoique personne ne pérît, nos barbes et nos cheveux furent en partie brûlés. L'eau qui devait nous rafraîchir fut lâchée pour éteindre les flammes. La chaleur et les

tourbillons de fumée nous étouffaient; nous écumions à la chaîne; nous nous crûmes un instant tous rôtis. On ne voulut jamais nous détacher, sans doute afin d'éviter le désordre, et l'on ne nous accorda de l'eau qu'à l'époque où elle devait se renouveler, sans avoir égard à la consommation exigée par l'incendie. Nous reçûmes encore en dédommagement une volée de coups, les uns pour avoir mis le feu par négligence, les autres pour n'avoir pas prévu l'accident, d'autres pour avoir eu peut-être l'intention criminelle de s'échapper en profitant de la confusion.

On conçoit qu'avec un pareil genre de vie notre corps s'endurcissait à la fatigue, ainsi qu'aux durs traitemens. Nous avions les mains si remplies de callosités, qu'il nous était impossible de les fermer, même à moitié : la plante des pieds était devenue une espèce de corne plus épaisse que celle des chevaux ; ce n'est point une exagération ;

l'on aurait pu nous ferrer sans douleur; jamais nous n'en éprouvions en passant dans les broussailles et les ronces. Les épines qui pénétraient cette partie y pourrissaient à notre insu. Il n'en était pas de même de la tête, car ceux qui troublaient imprudemment le repos des ruches, afin de recueillir leur miel, nous mettaient en belle humeur, en reprenant leur rang avec des têtes enflées comme des ballons.

Les gardiens, à qui la pitié est totalement étrangère, ont coutume de redoubler les châtimens sur ceux des esclaves dont le naturel leur paraît le plus sensible. Cette remarque ne pouvait m'échapper; je chantais presque toujours quand j'étais rossé, ce qui m'épargnait une bonne moitié de la correction journalière. « Celui-là est de fer, » disaient les gardiens; « il est inutile de le » toucher. » Mes chants néanmoins ne m'ont pas toujours porté bonheur.

Un prince de Maroc étant venu à la mon-

tagne Félix, dans le dessein de faire ses recouvremens *, poussa jusqu'aux champs où je travaillais. Il avait une suite de noirs très-nombreuse ; un porte-drapeau tenait à son côté le pavillon roulé de la loi du prophète, sur lequel sont écrits ces mots : *Parole de Mahomet.* C'est une arme terrible dans les mains du prince, avec laquelle il impose silence au cheik même : s'il le déployait, tous les Arabes abandonneraient leur maître pour suivre le Maroquin, et prendraient les armes en sa faveur.

Nous fûmes étrangement surpris, à son arrivée, de voir nos gardiens mettre pied à terre, aller, les yeux baissés avec le plus profond respect, lui baiser la manche (le

---

* L'empereur de Maroc envoie tous les ans des bestiaux, pour être vendus en foire aux montagnes du cheik. La vente s'opère comptant, ou dans six mois, ou dans un an, sans écrit, *sur la foi à la loi de Mahomet.* Quand le délai des conventions est expiré, un prince maroquin réclame son paiement auprès du cheik, qui a reçu l'argent des habitans. Les commis de ce dernier tiennent registre de toutes les ventes.

cheik peut seul lui baiser la main). Nous demandâmes à l'un d'eux, renégat liégeois, moins dur que ses confrères, quel était ce personnage d'une si haute importance, et pour lequel on avait tant de vénération. Dès qu'il nous l'eut expliqué, mes camarades m'adressèrent la parole en me disant : « Du- » mont! toi qui sais la langue du prince, va » le prier de nous accorder quelque chose. »

Après un moment d'hésitation, j'emmène mon camarade ; nous nous précipitons aux genoux du prince, et j'en sollicite une charité pour l'amour de Dieu. « Pourquoi as-tu » renié la loi? » me dit-il, croyant que j'étais un Arabe fait chrétien. « Vois-tu comme » Dieu te punit? » Je réponds avec assurance : «Non, Monseigneur, je ne suis point » Arabe; je suis chrétien. — Quelle est ta » nation? — La France. — Ah! tu es Fran- » çais! *Français, sans foi, sans loi, malins* » *et diables* (1). Ecoute : si tu veux renier

(1) Ce sont les mêmes termes que ceux d'Osman.

» ta religion et embrasser celle de Maho-
» met, je te conduirai dans mon pays et te
» ferai du bien. — Non, Monseigneur; je
» suis homme et chrétien, je veux mourir
» au sein de ma religion. Celui qui renie sa
» loi n'en connaît aucune. » Le prince se tourne alors vers son aide-de-camp, et dit à haute voix : « Il a raison. » Tirant aussitôt cent sequins (mille francs) de sa poche : « Tiens, » me dit-il gracieusement, « voilà
» pour toi et tes compagnons (1). »

Nos gardiens ont deux chefs; le premier gardien s'appelle *bâche,* le second gardien *kail :* ce mot se prononce comme *caille,* oiseau, mais il est plus bref. Le *bâche* a droit de vie et de mort sur les esclaves et leurs gardiens; il ne doit compte de sa conduite qu'au cheik, qui approuve constamment ses raisons : il lui suffit de montrer la

---

(1) Je donne ce colloque tel que Dumont me l'a dicté; je n'y change pas un mot.

tête qu'il a fait tomber. Le *bâche* ne vient guère au bagne que cinq ou six fois par an; les punitions qu'il ordonne sont toujours sévères: la mort ou six cents coups de bâton au moins. Quand le gardien *bâche* inflige une peine de cette espèce, c'est toujours sur le derrière et sous les pieds. On met le patient sur le ventre, les mains attachées au dos; sa tête est sous le derrière d'un gardien, qui lui pose les talons sur ses hanches, et ramène ses bras sur le cou. Dans cet état, on place les pieds de l'esclave l'un contre l'autre, au milieu d'un bâton tenu par deux Arabes: ce bâton est percé de deux trous, où passe une corde qui assujétit les pieds, de telle sorte qu'en le tournant un peu, le malheureux se trouve dans l'impossibilité d'opérer le moindre mouvement. Cette attitude si pénible est encore plus douloureuse que les coups, parce qu'il arrive aux gardiens de serrer si fort que la corde coupe les chairs.

Deux gardiens appliquent la punition; ja-

mais ils ne frappent plus de vingt-cinq coups chacun ; d'autres les remplacent jusqu'à ce que le gardien *bâche*, qui compte les coups lui-même avec un chapelet de cent un grains, fasse le signal de terminer la correction.

Cependant, nous désirions sa venue ainsi que celle d'Osman, qui était encore plus rare, parce que nous en obtenions toujours quelque chose, comme d'avoir la permission de faire griller les punaises et d'éloigner de trop méchans gardiens.

Le *kail* m'ayant vu recevoir l'argent du prince maroquin, l'exigea dès qu'il fut parti, avec les menaces des châtimens ordinaires. Je n'en fis aucun cas, et, sans redouter ses criailleries, je partageai la somme entière avec mes compagnons, ne me réservant que cinq sequins pour mon camarade et moi. On pense bien que la colère du *kail* n'épargna personne : la grêle tombant sur nos toits a moins de rapidité que les coups sur nos dos. Ce fut en vain ; le bâton ne put nous arra-

cher un sou. Quelques esclaves, afin d'abréger leurs souffrances, eurent la faiblesse d'avouer qu'ils m'avaient conseillé de lui remettre l'argent. Cet aveu le rend furieux; il redouble mes tourmens sans succès; mon opiniâtreté demeure inébranlable, tant le sentiment de l'injustice m'endurcissait contre sa cruauté.

Hélas! j'ignorais que la haine qu'il allait me vouer tout particulièrement n'avait d'autre terme que la durée de ma vie. En effet, le barbare, plus cruel encore que les lions qui l'entourent, et qui ne font aucun mal quand ils ne sont point affamés, m'accabla de meurtrissures toute une année, sans m'épargner un seul jour.

Jusqu'alors mon tempérament s'était soutenu vigoureux; mon courage égalait ma force. Dans cette longue suite de maux, triste, maigre, chétif, exténué, je prenais la vie en dégoût; mes larmes coulaient journellement, moi qui n'en avais pas versé de-

puis la première année de ma captivité (1).

Hors d'état de résister plus long-tems à cet amas de souffrances imméritées, je résolus de mourir. Des accès de rage me saisirent; ils me rendirent la force que depuis six mois je n'avais plus. Je me jetai sur quelques-uns des misérables dont la coupable lâcheté, lorsque j'en prenais soin, puisque je leur distribuais les bienfaits du prince de Maroc; dont l'insigne lâcheté, dis-je, me valait la fureur soutenue de mon persécuteur; je les mordis, et ne lâchai prise qu'avec le morceau, malgré les coups des gardiens pour me faire cesser. Un Espagnol surtout reçut de mes dents une blessure au sein de neuf pouces de circonférence.

Avec de semblables dispositions, le *kail* avait tout à craindre. Un vendredi (jour de

---

(1) Au récit de ce passage, les yeux de Dumont se sont mouillés de pleurs; son émotion était visible. On conçoit qu'un tel souvenir doit exercer un grand pouvoir sur la sensibilité.

repos), je prévins mon camarade que si mon bourreau me touchait, je lui sauterais à la gorge, déterminé à recevoir la mort après ma vengeance. Le lendemain, deux cents esclaves avaient passé la porte, qui est basse, sans avoir été frappés; quand mon tour vint de m'incliner pour franchir le pas, un coup m'atteignit si violemment aux reins, que j'en fléchis et perdis la respiration. Presque aussitôt je me dresse et m'étends les bras ; je m'empare d'une grosse pierre, je la jette avec force à la tête du *kail*, dont l'œil sort de son orbite; je m'élance comme un tigre à son sein, qui se détache à la suite de mes transports, sans ressentir les coups des gardiens, tombant à la fois sur toutes les parties de mon corps.

On sent bien qu'un funeste exemple, l'insubordination, la révolte, les mains et les dents portées sur le second chef des gardiens, devaient avoir des suites terribles; je m'y étais attendu, puisque je soupirais après la fin de mes maux, dont la tête tranchée

est le remède. Si le gardien *bâche* eût été présent, l'affaire n'aurait sans doute point traîné; mais le *kail* n'a pas le même pouvoir. Il lui fallut donc porter ses plaintes au cheik avec la pièce de conviction, c'est-à-dire moi-même. A cet effet, pour procéder en règle, on me déchaîne; un mulet s'avance, sur lequel on me couche à plat, les pieds et les mains liés sous le ventre de l'animal. Conduit ainsi au trot, accompagné d'une pluie de coups sans intervalle jusqu'au palais du cheik, éloigné, comme je l'ai dit, d'une demi-lieue, j'arrive presque évanoui. L'attitude, le traitement, l'allure du mulet m'avaient rendu le visage tout noir, car le sang s'était porté vivement à ma tête; j'avais en outre le corps déchiré.

En arrêtant le mulet devant Osman, on me détache, et l'on me jette à terre comme une charge. Le *kail* va se plaindre. Osman paraît au balcon. Je respire un moment. Il me demande pourquoi j'ai maltraité ce chef des gardiens. « Je te prie, *par la loi*, » lui

dis-je, « de me laisser parler : tu me tran-» cheras la tête après, si tu le veux. » — « Allons, parle, chien ! » me répond le cheik. Je lui raconte brièvement la venue du prince maroquin au lieu de nos travaux, la distribution de son argent à mes camarades, la volonté du *kail* de s'en emparer, puis j'ajoutai que le prince m'avait donné les cent sequins pour *la dévotion à Mahomet*, dont, selon sa réplique, le *kail* s'embarrassait fort peu (1), pourvu qu'il touchât les sequins ; qu'il m'etait impossible de remplir son vœu, puisque mes compagnons les avaient partagés.

« De quelle main as-tu lancé la pierre ? » reprend le cheik. Faisant la réflexion rapide que cette question tend à me faire couper la main droite, j'accuse la gauche sans hésiter,

(1) le *kail* ne dit rien du prophète ; mais ce mensonge sauva la tête de Dumont, dans une circonstance où il avait pris son chef gardien en une juste horreur.

en ce qu'elle m'est d'un usage moins précieux. Soudain Osman ordonne qu'on m'attache *la falaque:* c'est une courroie qui, prenant le poignet en dessous, va saisir les troisième et quatrième doigts, afin de fixer la main étendue sur une table au moyen d'un tourniquet; l'autre main, également étendue, est attachée à une poulie à la hauteur de l'homme, ce qui lui donne en quelque sorte jusqu'au milieu du corps la position d'un crucifié.

Deux gardiens me frappèrent à coups de bâton dans la main gauche, à la manière des maréchaux, jusqu'à ce qu'il plût au cheik de suspendre le châtiment, dont la durée passa vingt minutes. Ma main en sortit en lambeaux, dépouillée, écrasée; elle y perdit tous les ongles; on ne voyait plus que les nerfs; j'en suis estropié pour toujours.

Osman me fit détacher: « As-tu vu, » dit-il au *kail,* « comme j'ai châtié ce chrétien? » Le gardien, montrant un air satisfait, le remercie de la rigueur que venait de déployer

son maître, et approuve tant de justice. Mais Osman le regarde en courroux, et lui adresse ces mots terribles : « Toi ! pour avoir pré» féré l'argent à la loi de Mahomet, tu seras » pendu ; » ce qui fut exécuté à l'instant au premier arbre *.

On me ramène à pied dans le bagne, laissant une trace de sang sur ma route ; et de suite, afin de mettre mon tems à profit, on me dirige vers une meule à repasser des outils. Je l'ai tournée du bras droit pendant un an, c'est-à-dire tout le tems qu'il m'a fallu pour guérir le bras gauche. Ma guérison s'est opérée, ou plutôt les chairs et les ongles ont reparu, sans autre remède que l'urine de mes compagnons. Combien j'ai souffert encore à cette maudite meule ! Les Arabes des

* Lorsqu'on pend un Arabe, il chante en invoquant ainsi le prophète : « O Mahomet, Mahomet, » sois-moi propice auprès de Dieu ! » Un Koubal le prend par les cuisses, le soulève et l'accroche tranquillement, sans que le condamné fasse le moindre effort pour se soustraire au supplice.

adouars voisins, qui connaissaient la punition du kail et son auteur, venaient, à dessein de me tourmenter, repasser leurs haches à ma pierre; ils s'appuyaient de tout le poids de leur corps, afin de me rendre le travail plus pénible. « Tourne donc, chien » de chrétien! » s'écriaient-ils comme des furieux, en me donnant des coups de pied, des coups de poing, et me crachant au visage. La main droite, accablée de lassitude, me causait quelquefois plus de douleur que la gauche. Ah! que je regrettais, dans ces jours cruels, les plus rudes travaux des champs! Je n'éprouvais un quart-d'heure de soulagement que lorsqu'il arrivait aux esclaves de repasser les bêches, parce qu'étant deux à la chaîne, mon service leur devenait inutile.

Dès qu'il me fut permis de suivre les travaux ordinaires, ma main droite armée d'une pioche, et mon bras gauche assez roidé, offrirent encore au cheik quelque utilité. Mon camarade avait soin de remuer la terre de-

tes et changeait fréquemment nos gardiens. Son apparition, que nous considérions comme un bienfait, était malheureusement trop rare. Quoiqu'il fût sévère, sa justice avait une autre base que celle des cheiks sous ses ordres. Voici un exemple de l'autorité de ces derniers, qui peint à la fois le maître et le sujet.

Un fermier, en mariant son fils, lui prêta une somme d'argent qu'il devait rendre à une époque déterminée. Le délai étant expiré, le fils ne tint point son engagement. Le père alla se plaindre à son cheik, qui lui permit de le traiter comme il voudrait. Fort de cette autorisation, il lie son enfant par les bras et les jambes, l'oblige à se mettre à genoux au milieu d'une grande place, et l'égorge avec un vieux couteau.

Au bout de six mois, le cheik exige de cet homme atroce une forte somme, sous peine de la vie. Après l'avoir acquittée avec beaucoup de difficultés, le cheik lui en demande encore une plus considérable, qu'il paie éga-

lement avec non moins de regrets; puis, s'emparant du reste de sa fortune, ce maître le fait pendre.

L'un des travaux qui me semblaient les plus rudes était l'occupation aux *matamores*. Ce sont de vastes souterrains renfermant du blé pour le conserver. Il y en a de la grandeur d'un champ; on les creuse jusqu'à la profondeur de quatre-vingts pieds: ils sont larges à proportion de leur longueur. Le fond est planchéié, ainsi que les parois, On met des nattes sur des planches, et d'autres planches sur les nattes; on emplit ces immenses réservoirs jusqu'à la hauteur de soixante-dix pieds, ou, si l'on veut, à dix pieds du niveau du sol. Alors, même précaution que dans l'intérieur, c'est-à-dire qu'on les ferme avec des poutres, des planches, des nattes, et des planches encore pardessus. On les couvre de terre, sur laquelle on laboure et l'on sème, comme sur tout autre terroir. Le blé s'y garde douze à quinze ans aussi frais qu'à l'époque où il y fut dé-

posé. Quand le cheik livre ses grains au commerce, il nous fait vider ces établissemens; le travail dure ordinairement deux ou trois mois. Chacun de nous reçoit sur le dos un sac de cent quarante livres qu'il faut transporter, en traînant sa chaîne, jusqu'à cinq ou six lieues de là par les montagnes. Hommes, chevaux, mulets, *bouffanos* (buffles), tout se confond et tout porte charge. En arrivant à la dernière montagne, sur le penchant de laquelle sont posées des nattes, chacun vide son sac, et le grain coule du sommet au bas de la montagne.

J'ai encore très-bien présente à la mémoire une famine qui se fit sentir, il y a dix-huit ans, dans toutes les terres du Levant. Soixante adouars, les esclaves et les bêtes de somme, au nombre de trois mille (hommes et animaux compris) furent employés deux mois consécutifs à transporter le grain des *matamores* à la dernière montagne. Le tas devint si haut qu'il en rasait la cime. Chose inouie! le lendemain, quand nous

revînmes verser notre dernière charge, après laquelle on attendait, le grain avait disparu; on voyait la plaine couverte d'une innombrable quantité de chevaux, de mulets, de chameaux, d'éléphans, etc., qui avaient tout enlevé en moins de vingt-quatre heures.

Quelques-uns des esclaves, afin de se soustraire à la rigueur d'un sort si cruel, reniaient leur religion, pour embrasser celle de Mahomet. On ôtait leur chaîne; on en faisait des gardiens; on les mariait à leur choix avec des renégates ou des filles du pays; on leur donnait soixante-quinze francs par mois, et quelquefois un établissement de leur goût. Mais l'exemple du supplice d'un renégat, infidèle à la loi du prophète, portait la terreur dans l'ame des esclaves les plus résolus.

Voici celui qu'on nous mit sous les yeux. Un Liégeois voulut adoucir sa misère en livrant sa conscience aux Arabes. Il remplit quatre ans, sans y manquer, ses devoirs de

musulman. Par malheur, il observait quelquefois le plaisir des juifs à boire de l'eau-de-vie; la tentation le prit d'en goûter, il résista; mais l'esprit malin, qui ne veut point être dupe, le poussa si fort qu'il vint à succomber. Pris le jour même en flagrant délit, on l'amena devant nous pour être empalé. On suspendit ce malheureux, avec une poulie, à la hauteur d'une broche de fer scellée par le gros bout dans une colonne de marbre : on lui posa le derrière sur la pointe, et de minute en minute on le descendit de deux ou trois lignes, jusqu'au moment où la broche lui sortit par le côté, près de l'épaule (1). Il demeura dans cette horrible position trente-six heures sans expirer, nous suppliant de l'achever à coups de pierre, mouvement de pitié qui nous aurait aussi coûté la vie. Les Arabes nous disaient : « Re-

(1) Ce supplice est fort en usage chez les Turcs. Au lieu d'une broche de fer, ils se servent d'un pal aigu.

» garde ce chien comme toi! » et les esclaves, loin de le plaindre, le chargeaient d'imprécations pour avoir changé de culte.

Quelquefois les gardiens, joyeux, m'appelaient dans leur guérite, afin d'entendre de petits contes, qui les amusent toujours. Je leur répétais la plupart de ceux que j'avais retenus de mes compagnons en différentes langues. Pour prix de ma complaisance, ils me donnaient du café; puis ils demandaient quelques notions sur la France, sur son climat, ses habitans, ses produits. On sent aisément que, libre de mes fers au milieu d'eux pour un instant, recevant quelques épis de blé, même du pain, et leur café, la comparaison de mon pays à l'Afrique tournait à l'avantage de leur contrée; cela d'ailleurs est vrai de leurs productions en tout genre. Je profitais de leurs bonnes dispositions pour les diriger vers mes camarades qui, en retour de mes services, m'accordaient de l'amitié. Les Arabes, croyant l'heure propice de me convertir, usaient de conseils, redou-

blaient d'instances et même de caresses, en vue de me gagner à leur *loi*. Je montrais de l'incertitude ; je paraissais ébranlé; je soupirais ; j'exigeais du tems pour la réflexion. Quand il était écoulé, je sollicitais de nouveaux délais afin de me bien décider, car je leur annonçais ne pas vouloir laisser le moindre regret après mon action. Ces discours leur semblaient de toute justice ; mais enfin, lassés d'attendre ma conversion, ils renouvelaient les fâcheux traitemens sans l'obtenir.

Ils n'épargnaient d'aucune manière deux prêtres napolitains qui, toujours en prière au commencement de leur servitude, finirent par prendre le ton du bagne. Il faut avouer qu'on doit s'y accoutumer ou mourir ; car ici l'on n'a pas plus l'idée de fuir que l'espoir du rachat. J'ai vu des hommes, insensibles à tous les outrages, qui étaient là depuis soixante ans. Ces vieillards attendaient paisiblement le coup de fusil pour être livrés aux lions. En comptant sur une

si triste douceur, j'allais aux champs, j'y volais des olives; j'en tirais l'huile que je recueillais dans une gourde plate, contenant environ vingt livres, qui m'était tombée sous la main dans mes expéditions à l'heure de midi, et j'en faisais au retour une salade avec mes épis de blé. Quand la picorée était abondante, j'opérais des réserves pour les jours de détresse où nous passions sur des terres incultes, et afin de suppléer à la ration du vendredi, rognée d'un malheureux épi, attendu qu'on doit être moins poussé par la faim en restant au bagne.

Nous avions un signe certain de reconnaître la mort prochaine des esclaves, dans le peu d'empressement qu'ils mettaient à piller : ou ils se pendaient, ou la mort naturelle les emportait. Jamais les Koubals ne se tuent; si la mélancolie les surmonte, ils vont droit aux forêts livrer leur corps aux bêtes féroces. En s'ôtant eux-mêmes la vie, ils croiraient déplaire à Mahomet. Les femmes âgées du sérail d'Osman, qu'il met à

la porte avec une bourse et la liberté, ne sachant que devenir, parce qu'elles sont le rebut des adouars, prennent souvent aussi le chemin des bois.

J'ai dit, sans explication, pour ne point m'arrêter, que les adouars sont des tentes renfermant des familles arabes ; j'y vais suppléer par quelques détails assez rapides. Les riches Koubals déposent leur fortune dans leur tente. Vont-ils à la guerre, leur or est secrètement caché par le chef de famille dans un caveau très-profond, au milieu d'un champ, sur lequel on laboure ensuite. Le propriétaire empoisonne assez fréquemment le confident d'un pareil secret. Quoique le blé ait poussé plusieurs fois depuis son départ, il sait toujours bien retrouver l'endroit du précieux dépôt.

Des nattes de paille couvrent la terre où les tentes sont établies. On étend sur les nattes des peaux de béliers, d'ours, de lions, etc., qu'ils ont eux-mêmes dépouillés. Ces peaux reçoivent de belles tapisseries

fabriquées de leurs mains, et dont leurs femmes font les dessins à l'aiguille avec beaucoup d'art. Leur tête repose sur des oreillers de soie avec des franges d'or. Ils entrent pieds nus, n'ont point de place fixe, se couchent tout habillés, et se couvrent de leurs *habernousses*, espèce de robe noire de capucin avec le capuchon.

Leurs chevaux sont hors de la tente, attachés au piquet par les pieds de devant. Une grande quantité d'énormes chiens extrêmement poilus, armés de colliers de fer, veillent en cercle auprès des adouars. Les animaux sauvages redoutent cette formidable garde; ils osent bien rarement en approcher. Lorsque le tigre (*e*) se laisse emporter par son imprudence, les chiens s'avertissent et l'entourent; il se met soudain sur le dos avec toute l'énergie de sa férocité naturelle. Nul chien ne se hasarde qu'il ne soit éventré d'un coup de griffe ou de dent; mais dans cette position un seul coup de lance lui ôte la vie. Si, loin du Koubal, le tigre se relève, il perd

ses avantages; et ses ennemis, en sautant sur lui tous à la fois, l'ont bientôt déchiré. Le lion, bien que plus fort, montre aussi plus de prudence : il attend que l'une de ces généreuses sentinelles s'éloignent du troupeau pour l'enlever.

Le cheik visite de tems en tems les adouars sur un cheval richement caparaçonné; le luxe qu'il étale dans ses tournées est asiatique : de gros diamans brillent sur ses vêtemens, ses armes et son cheval. Des *caspatdgé* (gardes du corps) le suivent. Les cheiks inférieurs lui rendent hommage et lui baisent les mains; les plus considérables Koubals appliquent leurs lèvres, quand il lui plaît, sur la manche de sa pelisse verte, grand signe d'honneur qu'il refuse quelquefois en donnant un grand coup de pied au premier qui se présente, et lui fracassant les dents comme par saillie.

Osman, avant d'entrer en campagne, rassemble les forces nombreuses de dix-huit cheiks sous ses ordres : tout ce qui l'accom-

pagne est monté. Je l'ai suivi six fois dans ses courses sur les terres d'Alger, de Tunis, de Constantine, de Tripoli, vers la Mecque, et jusque sous les murs de Jérusalem. Il emmenait une centaine d'esclaves les plus intelligens, désignés par le gardien *bâche*. J'avais l'honneur de faire partie de cette grande troupe de brigands, ou plutôt de servir leur chef. On m'employait aux cuisines, à creuser la terre, à charger des chameaux : c'était mon meilleur tems, parce que l'on me donnait la viande et le pain. Osman pillait par dévotion tout ce qu'il rencontrait; il le convertissait en présens au tombeau du prophète. Ses soldats égorgeaient à la moindre résistance, coupaient les oreilles des femmes pour avoir leurs pendans d'or, et leurs bras afin d'en obtenir plus tôt les ornemens (1).

(1) On voit que, loin de vouloir tromper dans sa narration, Dumont n'y a consacré qu'une vingtaine de lignes; autrement il n'aurait pas manqué de cons-

Le cheik a coutume d'envoyer dans ses états des cheiks inférieurs chargés de lever les contributions; il arrive parfois qu'un de ceux-ci refuse d'acquitter les siennes. La guerre lui est aussitôt déclarée par cet acte; on met à prix la tête de ses sujets, à raison d'un sequin ou d'un demi-sequin, et la résistance fait augmenter la somme. Tous les révoltés prisonniers sont condamnés à perdre la tête. A la suite du combat, on leur coupe une oreille, soit qu'ils aient péri dans la mêlée, soit qu'on les ait décapités: on enfile, avec une grosse et longue aiguille et du fil à voile, toutes ces oreilles; on en forme des chapelets, qui deviennent quelquefois si nombreux que des bêtes de somme en sont chargées. Osman reçoit les dépouilles pour imposition jusqu'à concurrence de la somme

---

truire une fable avec les matériaux de six expéditions lointaines, qu'il pouvait rendre fertiles en événemens, et dont chacune durait au moins une année. En effet, quel beau champ pour les romanciers!

promise par chaque tête, et tout Arabe vainqueur ressent à son tour l'effet de la promesse de son cheik.

Mais si ce dernier se laisse battre par son ennemi, alors Osman, irrité, s'avance en personne avec l'appui de sa religion, dont il est chef en ces contrées, et des forces nombreuses à qui rien ne résiste. Il dirige tous ses efforts vers le rebelle vivant; il offre mille sequins si on le tue, et le double si on le lui amène en vie. J'ai vu l'un de ses cheiks, dont le souvenir me fait frémir d'horreur.

Osman l'ayant pris, déchargea sur lui toute sa colère en injures, en menaces, à coups de pied redoublés. Après un moment de réflexion, il le conduisit, avec l'apparence du plus grand calme, en fumant sa pipe, dans un lieu fréquenté. Là, le captif est dépouillé de ses vêtemens, puis attaché à un arbre sur une fourmilière; on le frotte de miel par tout le corps. Bientôt des fourmis rouges, presque aussi grosses que le petit doigt,

s'attachent à ce malheureux, qui dans peu d'heures devient horriblement enflé. Ces animaux rongeurs s'introduisent en masse par toutes les ouvertures, par les oreilles, les yeux, le nez, la bouche. Sa langue, altérée, s'épaissit, s'alonge, et grossit comme le reste du corps, tandis que les fourmis homicides s'y adhèrent par pelotons. Je m'arrête ici : le reste est encore plus affreux; je sens que le cœur me manque..... Osman contemplait, ainsi que les Koubals, le supplice de sa victime avec la plus profonde indifférence; il faisait renouveler le miel dévoré par le soleil et les animaux, et repaissait ses yeux de tant d'atrocités.

D'autres fois il ordonnait qu'on écorchât tout vif un cheik en révolte. S'il succombait durant l'opération, son corps était coupé en deux à l'endroit même où la mort l'avait surpris; on salait la peau détachée avant de l'emplir de laine; on la cousait ensuite; on la perçait d'un bâton que l'on enfonçait

dans la terre par l'autre bout, sur le plus grand point de communication des montagnes.

C'est ainsi que le bey d'Oran, sans pousser un cri, fut traité, il y a vingt ans, par le second ministre d'Alger : on le voit encore attaché à la porte Babalouette. Osman et le dey font aussi rompre les membres des chefs de leurs ennemis, avec la différence que les lions, appelés par les plaintes aiguës des suppliciés de la montagne Félix, en ont bientôt suspendu le cours, au lieu qu'à la ville d'Alger le patient attend quelquefois cinq jours sa fin dans les tourmens (1).

Le bey d'Oran, qui avait pillé les terres d'Alger, fut vaincu par le *lag*, souverain des campagnes, et second ministre du dey. Ce

---

(1) Dans l'insurrection des nègres de la Jamaïque, au mois de juin 1760, un nègre attaché vivant à un gibet vécut près de neuf jours, exposé à un soleil ardent, sans boire une goutte d'eau et sans prendre aucune subsistance.

lag * use de son immense pouvoir sur les beys, qu'il fait décoller à sa volonté. Il remplace le bey décapité par un sujet soumis à l'approbation du dey qui, s'il le reconnaît, lui envoie l'*habernousse* rouge, ornée de trois houpes d'or, dont l'une au capuchon, et les deux autres au bas des côtés de la robe. Le *lag* et le dey se servent pour les hautes exécutions du *boujarès*, leur chirurgien major. C'est lui qui a disséqué vivant le bey d'Oran : c'est aussi par son ministère qu'on abat les poignets. De même qu'Osman pour les cheiks, le dey invente des supplices atroces pour les beys. Dans l'un et l'autre pays, tous les sujets condamnés à mort sont décapités : il faut en excepter les faux monnayeurs d'Alger, qui en subissent un particulier.

Ces criminels, couverts de la monnaie qu'ils ont fabriquée (elle est percée et enfilée en rond), sont conduits dans la ville

---

* Ils sont trois de ce nom, remplissant des fonctions entièrement différentes.

par le bourreau. Celui-ci publie à haute voix qu'ils vont mourir pour avoir émis de la fausse monnaie; ensuite il les mène aux *ganchès,* longs crochets de fer scellés dans la muraille, et sur la pointe desquels étant lancés avec force, ils s'accrochent pour y mourir dans des souffrances non moins cruelles que l'empalement.

Je reviens à la montagne Félix : les femmes y sont revêtues d'une couverture fine en laine blanche, depuis le sein jusqu'aux pieds, qui s'attache aux épaules par des bretelles; un mouchoir madras de couleur couvre leur tête, et leur visage se cache sous une mousseline très-fine et très-claire. Dessous la couverture, qu'on ne peut appeler robe, elles portent un pantalon blanc à l'instar des femmes turques : celui des filles est en couleur.

Les enfans prennent trois fois par jour le sein de leur mère; des chèvres les allaitent la nuit, s'ils poussent des cris. Les mères ne s'en occupent guère; elles les jettent, étant

importunées, sur des tapis de deux pieds de hauteur. Comme ils ne sont jamais emmaillottés, ces fils de la montagne deviennent des hommes aussi robustes que bien faits. Les pères vendent leurs fils, les mères leurs filles, les maris leurs femmes; les fils rachètent leurs mères, et peuvent les épouser.

La charrue des Koubals, à peu près comme celle des Européens, se tire avec des chevaux ou des bœufs : il n'y a que celle du cheik où l'on attelle des hommes.

Des orages fréquens traversent un climat si abondant; les coups de tonnerre y sont épouvantables, à cause des redans des montagnes, qui produisent de nombreux échos.

On y voit des fruits d'une merveilleuse beauté; les pêches y sont aussi tendres que savoureuses; les melons, d'un goût exquis, mûrissent, les uns en été, d'autres en hiver. On y observe des ceps de vigne si gros, qu'un homme peut à peine les embrasser,

et leurs grappes n'ont pas moins d'un pied et demi de longueur (1).

Les poules, qui sont grosses, grasses, huppées, n'ont point de plumes sous le ventre; les Arabes en sont aussi friands que du mouton : c'est un de leurs plus excellens mets. Les moutons sont aussi fort gros, et la queue de cet animal est si pesante, qu'on la fait supporter sur une planche à deux roulettes; car, sans cette précaution, leur laine, d'environ quinze pouces de long, s'attachant aux ordures, aux ronces, etc., empêcherait le mouton de marcher. Les Koubals en ont de France qui ne grossissent point, dont ils prennent un grand soin, et qu'ils laissent toujours mourir de vieillesse.

Le pain des Arabes, fait avec la plus belle fleur de farine, ne pèse qu'une demi-livre; ils le mangent tout chaud, et n'en conservent jamais.

Les Koubals exercent toutes sortes de

(1) Vosgien confirme ces détails.

professions dans leurs adouars; ils y tiennent des cafés moins élégans, mais plus riches que les nôtres. Leur principal commerce consiste en huile, cire, miel, laine, peaux, dents d'éléphant, grains, tapisseries. Ils font des échanges contre nos marchandises d'Europe, telles que cristaux, montres, pendules, etc.: des juifs se chargent de ce trafic, autrement les marchandises arabes pourriraient plutôt que d'être livrées aux chrétiens.

Depuis deux années, j'entends continuellement répéter que les nations de l'Europe devraient se coaliser pour détruire ces nuées de barbares qui désolent une des plus belles contrées du monde. Sans les massacrer, ajoute-t-on, l'on pourrait les transporter en Europe ou dans les colonies par petites divisions, afin de les civiliser et les assujétir à nos mœurs. Ce projet, sans doute, est magnifique, et peut séduire un instant en théorie; mais si l'on songe qu'un million de soldats ne suffirait pas pendant dix ans à ré-

duire ces brigands nomades, on sera forcé de prendre une autre opinion, ou d'en revenir à la nécessité de les souffrir tels qu'ils sont. Peut-être un jour adouciront-ils leur naturel à l'aide de ces grandes révolutions qui changent la face des états.

Le royaume de Maroc a, lui seul, deux cent cinquante lieues de long, et cent quarante de large; il est peuplé; ceux de Tripoli, de Tunis et d'Alger le sont également *. De quelle manière s'avancer au milieu de vastes pays où l'on ne découvre aucun chemin dans les terres? Comment introduire du canon dans des forêts impénétrables, où les bêtes féroces vont par troupeaux? comment faire parvenir ces pièces sur une file de rochers? Comment notre cavalerie pourrait-elle gravir des hauteurs escarpées, quand celle des Arabes se fait un jeu de les monter

* Les peuples de ces royaumes sont moins féroces que les Koubals et toutes les tribus errantes du milieu de l'Afrique.

à genoux au galop, et de les descendre sur le derrière plus vite que le vent? Comment traverser, avec tous les bagages nécessaires à de grandes armées, des rivières, des fleuves dont les détours sont immenses et nombreux? Pour aller de la montagne Félix à la ville d'Alger, il faut passer sept fois le même fleuve dans le cours de cent vingt lieues. Comment se pourvoir de subsistances, former des magasins, avoir des munitions, quand les habitans, pliant leurs tentes, emportent leurs maisons sur leurs épaules, ou plutôt sur des chevaux ailés? Le moyen de prendre des villes qui disparaissent en un clin-d'œil? Non, cela n'a point besoin d'explication. Lors même qu'il serait plus aisé de les trouver que de les vaincre, leur religion, qui en fait des martyrs, en ferait aussi des héros; et, comme en les poursuivant, quelque chose que l'on imaginât, ils seraient toujours au cœur de leur empire, il s'ensuit que les Européens, s'ils n'étaient victimes de maladies pestilentielles, périraient de faim,

lorsque leurs ennemis auraient tout en abondance; qu'ils tomberaient sur nous à l'improviste plus promptement que des Cosaques; qu'ils nous harcèleraient et massacreraient en détail; et que, forcés de rappeler les débris de nos armées, nous donnerions encore au monde un terrible exemple de la folie des croisades.

J'étais tombé depuis trente-trois ans dans les mains des Koubals, livré à toutes les horreurs de la servitude, et ne pensant plus désormais à m'en affranchir, quand un événement fort extraordinaire vint me tirer de l'affreuse prison du cheik. O Providence! voilà de tes coups! Un Français appelé *Manet*, natif du Dauphiné, était depuis cinq ans renégat sous le nom d'Aly; comme il savait très-bien fabriquer la poudre à canon, ses talens l'avaient mis si avant dans les bonnes grâces d'Osman, qu'il marchait après son premier ministre.

Manet, séparé de la France, n'avait point encore perdu la curiosité naturelle à ses

compatriotes; il eut celle de considérer par les fenêtres du sérail les jolies femmes du cheik, qui le surprit. Ce crime emporte la peine capitale; mais Osman, qui l'aimait et faisait cas de son industrie dont il avait grand besoin, daigna commuer la peine de mort de son favori en quinze cents coups de bâton, distribués mille sur le derrière, et cinq cents sur les pieds; puis il le priva de ses richesses, ne lui laissant qu'un cheval et ses armes. Cette douceur dans le traitement, due à l'affection singulière de son maître, ne l'empêcha point de conserver contre lui le plus violent ressentiment.

Quatre mois après sa guérison, le cheik lui confie qu'il a l'intention de surprendre le dey d'Alger pour en arracher un tribut, et qu'il lui faut une grande quantité de poudre dans cette expédition. Aly Manet, enchanté d'une confidence si importante, conçoit le dessein de la tourner à son profit : il va déposer son cheval dans un adouar écarté dont il se trouvait gouverneur, en déclarant au

cheik qu'il était mort. Osman lui en donne un autre, que Manet conduit à son adouar. Afin de détourner l'attention de son maître, il monte son premier cheval, s'enfuit, passe devant le bagne en nous criant *adieu*, que nous entendîmes très-bien, sans nous douter de sa démarche.

Le lendemain, le cheik ne le voyant point paraître au baise-main, selon l'usage, faveur uniquement accordée à Manet et au premier ministre, en demanda des nouvelles. Il ne conçut aucun soupçon dès qu'on lui eut rapporté que Manet ne pouvait être éloigné, en ce qu'il avait laissé son cheval dans l'adouar. Le surlendemain, comme on pense qu'il est dévoré, l'on néglige les recherches. Manet, durant ces précieux momens, traversait seul, avec autant de bonheur que d'intrépidité, cent vingt lieues de déserts, de montagnes, de forêts remplies de lions, de tigres et de léopards; trajet que les Koubals, aussi bien montés qu'armés, n'ont jamais fait sans une caravane de vingt à trente personnes.

Il voyagea le jour et la nuit sans s'arrêter, apercevant une foule d'animaux féroces qui, n'étant point heureusement poussés par la faim, lui laissèrent un libre passage; mais il n'oublia point la précaution de chanter et crier tour à tour pour éloigner de si dangereux voisins.

Parvenu à Titre, il va trouver le bey, dont le pouvoir s'étend aux frontières des Koubals, du côté d'Alger. Les beys de ce gouvernement, entrant dans la cour du dey, mettent pied à terre et se laissent désarmer; celui de Titre a le droit d'y arriver à cheval avec ses étendards, et de monter armé au palais du dey pour lui baiser la main : cet honneur lui vient de ce qu'étant toujours en guerre avec les Koubals, il est le plus ancien comme le plus belliqueux des beys.

Manet l'avertit de prendre ses précautions contre Osman, dont les fils doivent l'attaquer sous peu de jours. Le bey, recevant cet avis, le fait en même tems accompagner par

cent de ses *caspaidgé* jusqu'à la ville d'Alger. Le dey retint Manet, et lui dit : « Si ta » nouvelle est vraie, je te confère un emploi » digne d'un pareil service ; ta tête tombera » si elle est fausse. » Manet confirme par serment ce qu'il vient d'avancer.

Aussitôt le dey ordonne aux beys d'Oran, de Constantine, de Titre, de se réunir, et ils marchent à la fois sur divers points à la rencontre de l'armée d'Osman. Trois jours étaient à peine écoulés, que les fils du cheik battirent les beys d'Oran et de Constantine ; mais celui de Titre, plus heureux, les vengea, car après avoir enveloppé ses ennemis, il les tailla en pièces, fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent les deux généraux, enfans d'Osman. Le vainqueur se disposait à leur trancher la tête, lorsque l'un d'eux l'ayant supplié de consentir à un échange contre des chrétiens, le bey envoya demander l'avis du dey d'Alger, qui en fixa le nombre à cinq cents. Osman, à l'arrivée du courrier porteur de

cette nouvelle transmise par le bey de Titre, se soumit volontiers à l'échange proposé; il se rendit au bagne, vit trois cents esclaves qu'on amenait aux travaux, et fit suspendre leur marche : deux cents autres furent ajoutés à ce nombre.

J'avais la coutume de sortir un des derniers du bagne, quand je savais que les lieux où nous devions passer étaient stériles; je marchais au contraire à la tête de la colonne toutes les fois que nous nous dirigions sur des points où la facilité de marauder pouvait me tenter. Ce jour-là, je traînais ma chaîne avec gaîté, certain que le propriétaire, qui souffrait nos vols en silence, m'en laisserait le choix : bien m'en prit, car je dois à cette heureuse idée ma délivrance, avec l'inappréciable avantage de revoir mon pays. Pourquoi faut-il que j'aie encore à gémir sur le sort de quinze cents compagnons qui, selon toutes les apparences, rendront le dernier soupir dans l'esclavage!

Je me trouvais donc au milieu des trois

cents esclaves qui se rangèrent les premiers sous les yeux du cheik. Il se mit lui-même à la tête d'une armée, et nous escorta jusqu'aux environs de Titre. Osman et le bey s'étant rencontrés, se baisèrent les épaules; ils ne s'embrassent jamais autrement : l'échange s'opéra (1). Le cheik, ramenant ses fils, pouvait même reprendre les esclaves, s'emparer du bey et de sa suite, s'il n'eût engagé sa parole, chose sacrée parmi ces barbares; ce qui pourtant ne l'empêcha point de piller, en revenant, tout ce qu'il trouva sur son chemin, et dont certainement la valeur surpassait de beaucoup la perte de ses esclaves. Cela paraît tout simple : Osman avait bien promis de fournir les chrétiens demandés, mais il ne s'était point engagé à s'abstenir du pillage. Autrefois, un prince normand aurait-il mieux raisonné ou mieux agi (2)?

---

(1) Ce devait être au mois de septembre 1815.

(2) Si Dumont n'a point fait cette réflexion en pareils termes, c'est au moins son idée que je rends.

En paraissant devant le bey de Titre, nos fers tombèrent; on nous laissa le simple *grillet*, indiquant notre servitude au profit du gouvernement d'Alger. On nous habilla; nous fûmes nourris trois mois entiers sans aucun travail. Ah! quelles délices! je me croyais dans la terre de Chanaan. L'époque où le bey solde ses contributions au dey d'Alger étant arrivée, on nous conduisit à ce dernier; et voilà Pierre-Joseph Dumont esclave d'un nouveau maître.

Chez le dey, les chrétiens sont habillés tous les ans : ce vêtement, de laine, excepté la chemise qui est d'une toile grise et claire comme un tamis, consiste en un gilet sous une capote, une culotte sans bas, et des souliers de maroquin qui ne durent qu'un jour, après quoi l'on va nu-pieds, ou l'on en fait emplette, si l'on peut. On a toutes les vingt-quatre heures, pour nourriture, deux pains noirs de cinq onces chacun, avec sept ou huit olives d'une odeur insupportable.

Il y a deux bagnes dans Alger; j'entrai dans le moins sévère. Celui-ci est distribué par chambrées de trente ou quarante hommes; lorsqu'il est plein, l'excédant repose dans les corridors, sur les escaliers, dans la cour, jusqu'à ce qu'il se trouve des places vacantes. Le gouvernement emploie chaque esclave aux travaux qui lui sont familiers. N'ayant point de profession, l'on m'occupait à porter des fardeaux, à servir d'aide aux charpentiers, à seconder les ouvriers de l'arsenal.

Le matin, on se lève avec le jour; l'appel se fait; les travaux sont distribués, et cessent à quatre heures. On accorde une demi-heure aux esclaves, qui vont droit solliciter des secours chez les consuls de leur nation et chez les marchands: les premiers ont soin de leur réserver la desserte. A quatre heures et demie, ils reviennent au bagne, où l'on fait un second appel. Celui qui manque est enchaîné dans la cour à une colonne; il passe

la nuit à la belle étoile. Des coups de bâton punissent la récidive; la troisième fois, l'esclave porte la chaîne et travaille péniblement à la montagne. Un esclave surpris volant dans la ville ou l'arsenal est condamné, pendant un tems, à traîner une chaîne attachée à un billot, dont le poids total s'élève à cent vingt livres.

Les esclaves chrétiens peuvent acheter du vin et de l'eau-de-vie : on en vend au bagne et parmi les juifs; la plupart des musulmans en boivent sans courir aucun risque.

Une chose digne de remarque, c'est que, durant les huit mois environ que j'ai passés dans Alger, tous les consuls, sans exception de pays, ont été mis à la chaîne, et voici pourquoi : le dey souvent désire obtenir de l'étranger quelque chose d'utile à son arsenal; pour cet objet, il s'adresse au plus riche des juifs, dont les correspondances s'étendent par tout l'univers. Ce dernier indique le consul capable de le satisfaire; le dey le

mande auprès de sa personne, lui présente le café, lui adresse les complimens les plus flatteurs, en le priant d'écrire à son souverain; le consul, prévoyant le résultat de sa nouvelle démarche, promet de s'en occuper, et n'en fait rien. Le dey attend patiemment l'arrivée du premier navire de cette nation; comme il voit que l'objet sollicité ne lui parvient point, il mande encore une fois le consul, l'interpelle en colère de lui déclarer pour quelle raison il l'a trompé; puis il lui crache à la figure, lui donne un soufflet, et l'enchaîne.

Le chef des juifs, auquel il faut des passeports pour expédier ses propres bâtimens, trouve bientôt le moyen de réaliser le vœu du dey; celui-ci, pensant que les soins du consul ont opéré cet envoi, lui rend la liberté. Il s'acquitte envers lui nonobstant de riches présens, et lui dit: « Si je ne t'avais » donné la chaîne, tu n'aurais pas écrit. » Avec l'argent du dey, le consul rembourse

le juif, qui lui adresse également un honnête cadeau (1).

Ce premier juif se nommait *Bouginac;* il fut tué par un soldat turc, le vendredi (dimanche), d'un coup de pistolet, dans sa boutique. Son successeur, qui probablement vit encore, et dont le frère demeure à Paris, s'appelle *Bagré*. Le lendemain de la mort de Bouginac, quatre cents juifs, hommes, femmes et enfans, périrent par la main des Turcs, dont l'avidité s'empara de leurs richesses. Le surlendemain, le dey Moustapha (2) nous ordonna de traîner les cadavres à la porte Babalouette, afin de les réduire en cendres.

L'exaltation contre les juifs que le dey

---

(1) Il est possible que d'autres motifs aient fait outrager les consuls; mais ce que Dumont affirme, c'est qu'aucun d'eux n'a été exempt de la chaîne depuis septembre 1815 jusqu'au bombardement de 1816.

(2) J'écris les noms comme Dumont les prononce; par exemple: *Moustapha* au lieu de *Mustapha*, *bouffanos* pour *buffanos*, *adouar* pour *aduar*, *bâche* pour *baschi*, *cheik* pour *scheik*.

protégeait étant portée à son comble, les Turcs qui l'escortaient le tuèrent à coups de fusil, le vendredi suivant, lui et son ministre, à l'heure même qu'ils sortaient de la mosquée. Aly Adjali le remplaça; mais comme ce barbare, toujours plein de vin, fit sacrifier, deux vendredis de suite, par son nègre, huit esclaves chrétiens de son sérail, le ministre lui coupa la tête dans son bain, par le bras du même nègre, qui finit là ses cruautés. Cette action valut au noir une forte somme d'argent et la liberté. Comme ce Tripolitain allait s'embarquer pour son pays, il ne voulut point quitter Alger sans déclarer qu'il avait eu l'honneur de tuer le dey; un Turc ayant entendu ce propos, le rapporte au nouveau dey, qui fait aussitôt décapiter le nègre en notre présence. Le successeur d'Aly Adjali n'a pas long-tems joui lui-même de sa puissance, car il perdit la vie par un assassinat, quelques mois après avoir subi la loi de lord Exmouth.

Nous revîmes notre libérateur Aly Ma-

net. Pour prix de son important service, le dey, fidèle à sa promesse, lui avait conféré l'emploi de *lag* de nuit, poste qui répond au chef des commissaires de police, la nuit seulement. Il venait souvent au bagne boire avec nous, payait l'eau-de-vie consommée, donnait à chacun de nous cinq sous, et nous disait : « C'est pourtant à moi que vous de- » vez votre liberté ! » La suite prouva qu'il avait raison, puisque sans sa fuite de la montagne Félix lord Exmouth n'aurait pu nous délivrer.

Cet amiral se présenta devant Alger au mois d'août 1816 ; il exigea du dey la remise des esclaves chrétiens de toutes les nations, et même ceux qui sont en la possession du cheik. « Le pays d'Osman ne m'appartient » point, » dit le dey ; « si tu les veux, va les » chercher toi-même dans les montagnes ; » ce qui, comme on le pense bien, eût été périlleux, même avec des forces dix fois plus considérables.

Les Anglais ayant fait leurs dispositions

pour bombarder la ville, on nous conduisit tous, au nombre de quinze cents, dont une trentaine de Français, dans une immense caverne au sommet de la montagne d'Alger : il nous fallut quatre jours pour y arriver. Dans l'appréhension d'une révolte, on nous avait enchaînés. Malgré le tems que nous avions mis à tourner la montagne, nous étions assez près de la rade pour voir fort distinctement le combat, qui nous offrit le spectacle le plus imposant dans l'incendie de la flotte algérienne. C'est alors que les coups roulèrent sur nos épaules comme les boulets sur la ville; mais cet effet de la rage ennemie ne put que multiplier nos soupirs après le succès des forces anglaises, car nous ne doutions point qu'il ne marquât la fin de nos maux.

Le ministre du dey nous refusa cette consolation : sans en prévenir son maître, il commanda qu'on abattît nos têtes. En conséquence, on nous déclara que nous étions libres. Tous se précipitèrent à l'ouverture

de la caverne pour en sortir; ce mouvement causant un grand embarras dans les chaînes, on ne put couper que lentement les têtes. Quatre venaient de tomber, lorsque les Turcs qui n'agissaient qu'avec répugnance, et qui sont d'ailleurs bien moins féroces que les Arabes, dépêchèrent un de leurs camarades vers le dey afin de faire cesser cette boucherie, s'il était possible. Ce courrier lui dit: « Tu vois la ville en » feu; pourquoi massacrer les esclaves? Les » chrétiens vont te les demander; comment » les leur rendre? » Les Turcs ont le droit de tenir au dey un discours aussi hardi sans qu'il s'en offense. « Qu'on les mette en li- » berté! » répond le dey, et le courrier, parti à cheval en toute hâte de la montagne, à quatre heures du matin, était de retour à dix heures du soir. Pendant ce tems, trente-deux têtes roulaient sur la poussière, parce que les Turcs ne pouvaient se dispenser d'obéir au premier ordre; mais quand le second fut arrivé, les esclaves, voyant là

mort sanglante de leurs compagnons, refusaient de sortir; il fallut employer de nouveau les coups, jusqu'à ce que, témoins des cris de joie de ceux qui avaient passé les premiers, ils fussent certains de la vérité du message.

Alors nous traînâmes nos fers, en courant parmi les ronces et les épines, ayant le corps et le visage tout en sang, mais aussi le plus doux espoir dans le cœur. Ah! nous ne sentions pas nos blessures! Des chaloupes anglaises nous recueillirent; là, nos dernières chaînes tombèrent au milieu des cris de *vive le roi Georges!* et des larmes de trois mille renégats, qui les versaient du plus profond regret de ne pouvoir obtenir leur délivrance, et maudissant, avec l'accent de la rage, le jour où ils furent infidèles à leur culte. Mais notre joie fut troublée en voyant couler abondamment les pleurs du pauvre Manet: il nous aimait tant! lui qui eût tout sacrifié pour rentrer avec des Français dans sa patrie (*f*).

Qui peindra mon étonnement d'apprendre à bord des vaisseaux les événemens de la révolution française, la succession de tant de gouvernemens, tels que l'assemblée constituante, la législative, la convention, la terreur, le directoire, les consuls, l'avènement de Napoléon Buonaparte au trône, ses prodigieuses conquêtes, sa chute, la restauration de S. M. Louis XVIII, le retour en France de Buonaparte, le départ du roi, la seconde abdication de Buonaparte, la nouvelle rentrée du roi à Paris (g)? Toutes ces choses me parurent si incroyables qu'il me vint à l'imagination que les Anglais, voulant s'égayer, inventaient une sorte de lanterne magique afin d'amuser ma crédulité. Je ne fus pas bien détrompé à Naples; ce n'est qu'à Marseille, où l'on me raconta ces événemens de la même façon, qu'il ne me fut plus possible de me refuser à l'évidence; mais il me fallait, je l'avoue, d'aussi nombreux témoignages pour me rendre.

Comme je parlais également bien les lan-

gues des divers esclaves, je servis d'interprète à bord des vaisseaux, afin de rendre à chaque nation ceux qui lui appartenaient. Une frégate anglaise me conduisit à Naples en onze jours (1), d'un calme presque plat; j'y fis la quarantaine entière. M. Bourcet, consul général, à qui je fus remis, prit un soin particulier de moi: il m'habilla et me donna quatre cents francs, en différentes fois, pendant les deux mois que je restai près de lui. C'est avec un bien vrai plaisir que je rencontre l'occasion de parler de ses bienfaits, qui me firent presque oublier les horreurs d'une captivité si longue. Il est si doux le souvenir de ceux qui nous soulagent!

Je fis couper ma barbe: mon menton avait une longueur de deux doigts au delà d'un menton ordinaire; c'était une crasse durcie, tellement identifiée à la peau, qu'elle en conservait l'apparence; je l'ai fait disparaître en l'épongeant tous les jours trois mois

---

(1) Il y a dû arriver le 10 septembre 1816.

de suite. J'ai aussi conservé long-tems au pied gauche une grosseur calleuse, causée par l'anneau du *grillet* qui, seul avec la chape, pesait trois livres.

M. Bourcet m'ayant délivré une feuille de route et des secours, je m'embarquai sur un navire marchand pour Marseille, où ma quarantaine ne fut que de sept jours. Là, je rencontrai un Lyonnais, compagnon de mes infortunes à la ville d'Alger, qui fut pris par les corsaires sur un bâtiment sarde : son esclavage avait duré dix-huit ans. Il était tombé malade après sa quarantaine; ses forces revenaient lentement; il s'appelait Etienne. Avant de quitter Marseille, M. Félix Anthoine, riche négociant, me proposa cinq francs par jour afin de lui servir d'interprète; le désir de revoir mes parens et la capitale après trente-six ans d'absence, me le fit refuser, action tout au moins légère, dont j'eus lieu de me repentir l'année suivante.

Nous partîmes de cette ville, Etienne et

moi, avec l'intention d'aller à Lyon. Je lançai dans la plaine le crâne qui m'avait quatorze ans tenu lieu de vase au bagne d'Osman. Il était devenu, par un usage continuel, aussi poli, aussi blanc que l'ivoire; j'y buvais le rum à bord de la frégate anglaise.

J'avais sur le corps la redingote que m'avait donnée M. Bourcet après l'avoir détachée du sien *, un beau gilet blanc piqué, une jolie cravate, une culotte bleue et soixante gourdes (300 fr.); Etienne était aussi proprement vêtu. Je voulus marcher pieds nus, mais le froid me força bientôt de reprendre mes souliers. A peine avions-nous fait quatre lieues, que, vers les neuf heures du matin (1), huit ou neuf brigands venant à travers les champs dans la grande

---

* Je l'ai portée quatre jours dans Naples avec le ruban de la Légion-d'Honneur, sans me douter de l'importance de ce signe.

(1) Ce devait être dans les premiers jours de novembre 1816.

route, nous attaquèrent avec des bâtons et de longs couteaux. J'eus beau les apitoyer sur mon sort, leur montrer mes cicatrices, leur assurer que je n'étais qu'un pauvre esclave maltraité cruellement par les Barbaresques, mon éloquence ne gagna rien sur ces cœurs de fer, plus durs encore que les Koubals, qui du moins n'étaient point mes compatriotes; ils me dépouillèrent, ainsi que le pauvre Etienne, de mes gourdes et de mon petit paquet, composé de deux chemises, deux gilets et un pantalon. On prit un peu de pitié de notre malheur au village voisin; nous recueillîmes encore plus loin quelques secours, et nous arrivâmes à Lyon avec assez de contentement.

Etienne m'ayant montré tout un jour ce qu'il y avait de plus remarquable dans la cité, m'emmena le soir chez ses parens, qui étaient aubergistes. Il entre sans se faire connaître, et demande à souper pour deux personnes. Le potage et le bœuf servis, Etienne veut avoir par mon organe une vo-

laille rôtie; sa mère nous examine, et nous dit: « Messieurs, vous êtes voyageurs; vous » n'ignorez point que les denrées sont chè- » res. » Etienne, le chapeau sur ses yeux et lui tournant le dos, lui répond aussitôt: « Peu vous importe, Madame; nous paie- » rons; donnez. — Je vous demande bien » pardon, réplique-t-elle; j'ai tort, car je » ne connais point l'état de votre bourse. » Aussitôt la volaille est apportée.

Nous mangions lentement afin de nous laisser surprendre par la nuit. « Madame, » peut-on coucher ici? » demande Etienne. « Non, Monsieur; tous mes lits sont oc- » cupés. — Et cette demoiselle, » en montrant sa sœur, qui servait à table, « a-t-elle » un lit? — Comment! si mes enfans n'en » ont point, qui peut se flatter d'en avoir? » — Je suis donc bâtard! » ajoute Etienne en haussant la voix et se découvrant la tête devant sa mère (1). A ces mots, à ce mouve-

(1) Je rends tout ceci selon les propres expressions de Dumont.

ment, à cette reconnaissance, la bonne femme, saisie de la plus vive surprise, ressent une violente oppression, se trouve mal et tombe sans connaissance. La fille court avertir son père dans un café.

Etienne vole au secours de sa pauvre mère; les domestiques poussent des cris; je pleure comme eux. Le père survient avec sa fille, mais madame Etienne n'existait plus; le sang l'avait étouffée. La demoiselle est frappée au cœur de cet événement subit; elle se met au lit, et rend l'ame au bout de deux jours. Son père, déchiré de cette double perte, même en retrouvant son fils, ne peut la supporter; il meurt huit jours après. Enfin, Etienne, dont la santé n'était pas forte depuis sa convalescence, est atteint d'une fièvre brûlante et continue, qui le mène au tombeau de ses parens une semaine après son père. Je les ai vus tous périr; je ne me suis pas un seul instant séparé de mon camarade; il a reçu mes soins et la mort dans mes bras: c'est un des plus vifs

traits dont la pointe aiguë m'ait atteint dans ma vie. Quel tableau, sur le point de revoir ma famille ! J'avais aussi dessein, avant cette catastrophe, de la surprendre par une lettre où j'aurais donné de mes nouvelles sous un nom supposé, mais je fus bientôt guéri d'une semblable fantaisie par l'épouvantable exemple de la famille Etienne.

Je quitte Lyon, tout étourdi de ce qui vient de se passer sous mes yeux, et je me dirige vers Paris. Je reçois de nouveau sur la route des marques d'intérêt : les Français sont si humains ! En passant par Auxerre, je voulus y faire viser ma feuille de route, ce que l'on me refusa, parce que m'étant trompé de chemin à quelques lieues de là, ma feuille n'indiquait point cette ville. J'eus recours au général commandant la place, qui me fit la même objection ; mais il n'eut pas plutôt entendu ma réponse, que, jetant les yeux sur la lettre ouverte de M. Bourcet à son fils, dont j'étais porteur, il me présenta lui-même avec beaucoup d'empresse-

ment à ses demoiselles comme une victime des Barbaresques, et me conseilla de prendre le coche. Je lui représentai qu'il n'y avait point d'étape sur l'eau; le général me comprit aussitôt, et me donna vingt francs.

J'arrive enfin dans mon pays natal, dans la capitale de France, à dix heures du soir, par le coche d'Auxerre (1). On me conseilla d'y rester la nuit, de peur de m'égarer si tard dans des rues neuves; j'avais trop envie d'embrasser mes chers parens; je sors du coche.

Je ne suis pas peu surpris de voir tant de boutiques éclairées, des postes de tous côtés, des soldats, des gardes nationaux, moi qui ne connaissais que le guet et la maréchaussée. Parcourant le boulevart Saint-Martin, mon étonnement redouble à l'as-

---

(1) Sans doute au commencement de décembre 1816. Le *Journal de la Côte-d'Or* du 23 novembre 1816 dit que Dumont a passé par Dijon, le 19 du même mois, se rendant à Paris.

pect de la belle fontaine qui en fait l'ornement. Je me crus détourné de mon chemin; j'interrogeai les piétons, et sûr d'aller droit à la rue d'Anjou, je parviens assez tard auprès de la nouvelle église de la Madeleine, qui est dans le même état qu'en 1780, époque où j'avais suivi l'école des Frères dans son enceinte.

Partant de ce point, je cherchai vainement l'ancienne Madeleine, remplacée aujourd'hui par un chantier, et le couvent des Nonnes, qui a disparu: je me crus derechef égaré. Je renouvelle mes questions; j'apprends avec plaisir que la rue d'Anjou est sur mes pas. Soudain, je vole au toit paternel; je frappe; on ouvre; je m'explique. Hélas! on ne sait ce que je veux dire; mon père y est inconnu; sa maison a changé de propriétaire (1). Je demeure quelques mi-

---

(1) On lit un passage à peu près semblable dans le second volume des *Mémoires du capitaine Landolphe*: » La recherche de mes parens fut l'objet de mes pre-

nutes indécis sur le parti qu'il me faut prendre pour passer la nuit; puis, craignant d'être enlevé par les patrouilles au milieu de mes pensées, je prends la résolution d'aller me rendre au corps de garde, sur le boulevart de la Madeleine: c'était un poste de garde nationale.

L'officier, après un court examen de ma personne, touché de mes longs tourmens, dont il avait la preuve sous les yeux par le nombre et la grandeur de mes cicatrices, forme à mon profit une collecte de 56 francs parmi les soldats du poste. Ensuite, on apporte de chez le restaurateur une volaille

---

» mières démarches. J'allai directement à la de-
» meure où je les avais laissés en 1786. Je ne les
» trouvai plus; on ignorait leurs noms. Tel est le
» grand mouvement de cette capitale, que les con-
» naissances s'y font en un quart-d'heure et s'oublient
» avec la même promptitude. Les relations devien-
» nent si multipliées qu'il est rare d'y voir des liai-
» sons d'amitié long-tems sensibles. On se voit, on
» se parle, on se quitte, et tout est fini: c'est la
» lanterne magique animée. »

avec un vermicelle et du vin. Je mange si peu, que je ne touchai qu'au potage (1). On me donna un matelas, sur lequel je dormis très-bien. Durant mon sommeil, le commissaire du quartier fut averti; il m'éveille en m'adressant des questions. Ainsi que l'officier, il se rappela que les journaux avaient annoncé ma rentrée en France. Sa commisération le porte à me donner une pièce de vingt francs. Dès qu'il fut parti, j'examine la pièce; mais, ne connaissant point l'effigie de Napoléon, je la pris, dans ma simplicité, pour un jeton, erreur qui excita la gaîté des gardes nationaux.

---

(1) Il paraît que les intestins de Dumont ont perdu de leur capacité, puisqu'une soupe lui suffit, même sans boire, pendant vingt-quatre heures. Il fait encore, nonobstant cette sobriété, une douzaine de lieues à pied dans la journée. Il m'atteste, et je le crois, qu'il va de cette manière de Paris à Versailles, et de cette ville à Paris, en trois heures et demie. C'est un homme sec, qui n'a jamais été malade, et qui me semble susceptible de pousser fort loin sa carrière, peut-être au-delà d'un siècle. Ses malheurs ne l'ont point vieilli.

Au point du jour, je me rendis chez un logeur, en attendant qu'il me fût permis de tirer avantage de ma position. Il s'y trouva ce qu'on appelle une *fille soumise* avec un grenadier de la garde royale; elle se dit native de Neuilly, près Paris. Au nom de ce bourg, je me souvins qu'autrefois ma tante l'habita, et que j'y rencontrais souvent un asile contre les petites corrections données par mon père en échange de mes espiègleries; je demande à cette fille si elle a connaissance de la famille Dumont, et sur ses explications affirmatives, je vole dans les bras de ma bonne tante, qui me reconnaît et pleure de joie. Elle me fournit l'adresse de ma sœur, dont je me séparai quand celle-ci n'avait encore que trois ans, âge trop tendre pour retrouver en moi les traits d'un frère. Je la vis dans une affreuse position, cette sœur chérie, entourée de quatre enfans qui manquaient de subsistance : elle venait de perdre son mari à la suite d'un accident. Nous mêlâmes nos pleurs ensemble

du plaisir de nous embrasser, et du regret de le voir troublé par nos mutuelles confidences. Je lui donnai ma bourse; elle en usa pour acheter les choses les plus nécessaires, car elle ne possédait rien, pas même un lit, ayant engagé ou vendu ses effets pour remplacer des robes qu'on lui avait confiées, qu'elle devait faire, qui lui furent volées, et dont il fallut bien rendre la valeur. Ses ressources finirent par s'épuiser totalement dans la longue maladie de son mari.

Il était depuis peu de mois cocher de M. Barairon, directeur général des domaines : un particulier donnant avec imprudence un coup de cravache à ses chevaux comme il se trouvait auprès de la voiture, le timon le pressa fortement contre la muraille. On le transporta dans un hospice, où pendant un an il cracha le sang jusqu'à sa mort. Malheureusement, outre cette blessure mortelle, il fut privé de la pension qui lui aurait été accordée par son maître, s'il

eût atteint le terme réglé pour les services domestiques.

Ni ma tante ni ma sœur ne purent me fournir aucun renseignement sur mon père et ma mère ; seulement elles ont appris qu'ils avaient abandonné Paris depuis long-tems. O mes chers parens! si vous vivez encore, faites-le-moi connaître, afin qu'en quelque lieu que vous soyez j'aille embrasser vos cheveux blancs et recevoir votre dernière bénédiction.

Dans la maison de ma sœur logeaient des Anglais ; l'un d'entre eux, le colonel Jackson, parut étonné de m'entendre m'expliquer avec facilité dans sa langue, et me demanda vers quelle contrée de l'Angleterre j'avais voyagé. Après l'avoir assuré que son pays m'était entièrement inconnu, je lui raconte mon histoire, qu'il écoute avec la curiosité la plus vive. Ensuite, il me remet une lettre pour le vice-amiral sir Sydney Smith qui, sur le bruit de ma

sortie d'esclavage, me faisait rechercher.

Le vice-amiral m'accueillit bien, et me proposa l'emploi de messager du bureau de l'institution anti-pirate, dont il était fondateur. Il me prit à son service, moyennant deux francs par jour, sans nourriture, ni entretien, ni logement. Ainsi, pour cette somme je faisais les courses du bureau, je remplissais mes autres devoirs le reste du jour, et je l'accompagnais partout les nuits, jusqu'à deux heures du matin. Je partageais la moitié de mon argent avec ma sœur, et j'étais heureux.

Sir Sidney Smith me recommanda; l'on prit intérêt à mon sort, et les bienfaits de MONSIEUR, passant dans mes mains, servirent à donner un lit, une table, une commode et du linge à ma sœur. Des circonstances fâcheuses obligèrent le vice-amiral à quitter Paris; il me donna deux certificats, l'un en anglais, l'autre en français, et me protégea de nouveau. Le certificat est ainsi conçu dans les deux langues:

Le vice-amiral sir Sidney Smith, président de l'institution anti-pirate.

« Je certifie que le sieur Dumont, qui a » été pendant trente-quatre ans esclave en » Barbarie, a servi auprès de moi en qua- » lité de messager de l'institution, et que, » depuis le premier jusqu'au dernier jour » de son service, il a toujours été exact, » fidèle et zélé à remplir les devoirs de sa » place, depuis le 1er janvier 1818 jusqu'au- » jourd'hui. Son aptitude et sa bonne con- » duite m'engagent à le recommander vi- » vement à tous ceux qui se font un devoir » d'être utiles aux hommes probes, et de » soulager le malheur. »

Paris, le 26 août 1818.

Signé sir SIDNEY SMITH,
président de l'institution anti-pirate (1).

---

(1) Deux cachets sont appliqués au certificat, celui de l'ordre de Malte, et l'autre, du vice-amiral. En

Mon protecteur m'ayant abandonné malgré lui, je retombai dans la détresse : je n'avais pu faire de réserves avec vingt sous par jour, puisqu'il fallait me loger, me nourrir et me vêtir sur ce produit. Ma sœur se ressentit bientôt de ce fatal contre-coup ; ses enfans lui demandaient du pain : « Attendez » votre oncle, » disait-elle ; « quand il ren- » trera, vous en aurez. » En arrivant, ces marmots me fendaient le cœur ; je n'avais rien à leur distribuer ; je mourais de faim moi-même. Ma sœur eut la sotte honte de

---

tête de ses armes on lit en français : *Cœur de lion*, et au bas le mot anglais *forward* (en avant !)

Le colonel Bourcet, premier aide-de-camp du duc de Reggio, donna aussi à Dumont, le 25 janvier 1817, un certificat dont voici le commencement :

« Je certifie que mon père, consul-général de » France à Naples, m'a écrit, il y a environ trois » mois, une lettre qui m'a été remise par le nommé » Pierre-Joseph Dumont. Dans cette lettre, mon père » me le recommandait comme un homme très-inté- » ressant par ses malheurs, sa longue captivité, etc. »

n'oser se faire inscrire au rôle des indigens de son quartier; de mon côté, je serais mort vingt fois plutôt que de tendre la main : quoique sorti d'un père serviteur, l'esclavage m'avait abattu sans m'ôter la fierté. Souvent j'allais à la halle ramasser furtivement des débris de choux rebutés, que j'enfermais dans ma poche, et je courais soulager ma faim dans un coin hors des barrières. Combien de fois j'ai regretté les coups de bâton des Koubals, en volant les choux du propriétaire des champs où je passais! Esclave en Afrique, je volais; mais en France!..... Ah! l'horreur des supplices n'est rien à côté de cette affreuse idée.

Enfin, poussé à la dernière extrémité, réduit à l'impossibilité de résister à mes besoins, encore plus au spectacle continuellement déchirant de ma sœur, pâle, livide, les yeux creux, de mes neveux tendant vers moi leurs petites mains suppliantes, presque toujours trompés dans leur attente, je

me décide à retourner en Afrique (1). Trois fois je sollicite un passeport à la préfecture de police, et trois fois on me le refuse en m'exhortant à la patience. Mon dessein était de me rendre à Alger, où je pouvais librement exercer la profession d'interprète, qui ne laisse pas que d'être lucrative. C'est alors que la proposition de M. Félix Anthoine, à Marseille, me revint à l'esprit, avec le reproche intérieur de l'avoir si légèrement rejetée; mais, hélas! que de fautes ne commet-on point dans la vie!

J'avais beau me présenter avec mes certificats dans les meilleures maisons pour y prendre du service, j'avais beau dire qu'endurci depuis mon enfance à la fatigue, je me sentais capable de porter, à cinquante ans, les plus lourds fardeaux, mon destin me repoussait de toutes parts. Près de neuf mois s'étaient écoulés depuis le départ du

(1) A la lecture de cet endroit, l'attendrissement de Dumont s'est renouvelé; ses larmes ont coulé.

vice-amiral, et je me voyais sur le point de consumer dans la tristesse, la langueur, le désespoir, le reste de mes misérables jours, quand tout à coup bien inspiré, je m'avisai, sur des conseils, d'adresser à MONSIEUR la pétition suivante.

A son Altesse Royale MONSIEUR, *comte d'Artois.*

« Monseigneur,

» Dumont (Pierre-Joseph), né à Paris en » 1768, paroisse de la Madeleine, a l'hon- » neur d'exposer à Votre Altesse Royale, » qu'en 1780 il partit de Paris (1) pour » Brest; qu'en 1782 il entra aux écuries en » qualité de surnuméraire, après avoir as- » sisté à la prise de Saint-Christophe et au » siége de Gibraltar. Ayant suivi, à bord » du brick *le Lièvre,* M. le comte de Mont-

---

(1) Dumont se trompe; c'est, comme je l'*ai* dit au commencement de cette brochure, vers le mois de juillet 1781.

» méry, aide de camp de son Altesse Royale,
» porteur de dépêches très-importantes, le
» bâtiment fut jeté sur les côtes d'Afrique,
» M. de Montméry massacré; Dumont,
» blessé lui-même en défendant son maî-
» tre, fut vendu (1) comme esclave chez
» les Barbaresques.

» Pendant trente-quatre ans il a éprouvé
» toutes les horreurs de la servitude. Il est
» à remarquer qu'il eût pu alléger sa situa-
» tion en abjurant sa foi, et en renonçant à
» sa patrie et à son légitime souverain. De
» nombreuses et longues cicatrices, dont son
» corps est couvert, attestent d'une manière
» irrécusable sa persévérance et l'atrocité
» de ses maîtres.

» Rendu à la liberté par les Anglais, lors
» de leur dernière expédition contre Alger,
» et de retour en France, il n'a trouvé de pa-

(1) Cela ne peut s'entendre que du prix donné par le cheik aux Koubals pour la personne de Dumont. Autrement celui qui a rédigé sa pétition aurait mal compris sa pensée.

» rens qu'une malheureuse sœur (1), veuve
» et chargée de quatre enfans en bas âge,
» dont le travail journalier suffit à peine
» pour leur donner les alimens de première
» nécessité. Cette bonne sœur l'a toutefois
» secouru de tous ses moyens.

» Presque sans pain et sans asile, le pau-
» vre captif ose se jeter aux pieds de Votre
» Altesse Royale, et implorer votre protec-
» tion pour obtenir un emploi qui le mette
» à même de subsister et de soulager sa
» malheureuse sœur.

» Il ose croire que Votre Altesse Royale,
» connaissant ses longues infortunes, se hâ-
» tera d'y mettre un terme. Il vous supplie
» de le croire, avec un profond sentiment
» de reconnaissance,

» De Votre Altesse Royale,

» Monseigneur,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* DUMONT. »

Paris, le 9 mai 1819.

---

(1) Dumont ne parle point de sa tante, qui vient

M. le duc de Maillé, premier gentilhomme de MONSIEUR, et M. le duc de Polignac, grand écuyer de S. A., ayant daigné joindre leur voix à la mienne, m'ont obtenu de nouveaux secours. Je manque ici de termes pour leur exprimer toute ma reconnaissance : je ne dois point non plus oublier les soins de M. Charles de Vèze, secrétaire de la chambre de MONSIEUR (1).

Toutes les démarches de mes bienfaiteurs ont abouti à me donner un asile et l'existence à l'hospice royal des Incurables (2). C'est là, j'espère, que je trouverai sans orage le bonheur, dont je n'ai ja-

---

de mourir ces jours derniers, à Saint-Germain, âgée de quatre-vingt-quatorze ans. Il l'allait voir très-fréquemment dans sa maladie ; elle l'aimait beaucoup, et désirait que son neveu lui fermât les yeux.

(1) S. A. S. duc d'Orléans, qui ne laisse jamais échapper l'occasion d'accorder un bienfait, vient tout récemment d'envoyer à Dumont un secours en or.

(2) Il y est entré le 7 mai 1819, après la visite de

mais connu que le nom. Puisse l'exemple d'une si longue patience adoucir les maux de ceux qui n'ont point appris à souffrir! Et s'il est encore dans l'univers une con-

---

deux médecins. Quelques jours auparavant, Dumont se disposait à faire le voyage de Marseille; il devait même se rendre au port d'Alger. S'il eût accompli ce dessein, nous aurions vraisemblablement ignoré longtems les mœurs et la férocité des Arabes koubals de la montagne Félix et des adouars voisins.

Le 17 novembre 1819, il sortit de la maison des Incurables pour n'y plus rentrer. Il alla le mois suivant à Marseille, avec le désir de s'embarquer pour Naples. Son passeport, délivré à la Préfecture de police de Paris, le qualifiait d'interprète des langues orientales : on lui accorda trois sous par lieue. Après un séjour de deux mois à Marseille, où il fit de vains efforts pour obtenir un passage à bord des navires, il prit la résolution d'aller à Naples par Turin. Arrivé dans cette dernière ville, on lui défendit de passer au-delà. Perdant l'espérance de revoir Alger, il revint à Paris le 18 mai 1820. M. le duc de Richelieu désira le voir et l'entendre : il fit au duc l'aveu d'une faute qu'il se reprochait amèrement. Le ministre lut son ouvrage, et *Sa Majesté*, qui en eut aussi connaissance, daigna lui accorder sur la liste civile, le 31 juillet 1820, une pension de 400 francs.

dition plus dure que mon esclavage, on doit voir qu'il faut la supporter, puisque l'espoir d'en sortir un jour peut trouver son fondement dans une circonstance entièrement imprévue (1).

---

(1) Divers journaux ayant annoncé que cette histoire allait paraître, lorsqu'aucune feuille n'était écrite, je me suis trouvé dans l'obligation de la rédiger, comme on dit, *au courant de la plume*. Je n'ai point eu le tems de mettre l'ouvrage au net, et on a livré mes cahiers à l'impression sans avoir été transcrits. Si, par l'effet d'une telle vitesse, il m'est échappé des fautes de diction, je suis sûr au moins de n'en avoir point commises dans le rapport des faits, ce qui est beaucoup plus essentiel. Quant aux autres fautes, le public a trop de justice pour ne pas en apprécier la valeur, en jugeant la position où je me suis trouvé. Dans tout autre cas, *le tems ne faisant rien à l'affaire*, je serais coupable à ses yeux, non-seulement d'avoir apporté tant de précipitation dans un objet si grave, mais de m'en vanter, car on n'est jamais excusable de faire vite et mal ce qu'on peut bien exécuter avec le tems.

NOTES.

(*a*) Page 24.

La bataille navale dont il est question se donna le 12 avril 1782, entre l'amiral Rodney et le comte de Grasse. La *Ville de Paris* portait cent dix canons, et non cent trente, comme le croyait Dumont ainsi que la plupart des marins. La *Gazette de France* du 31 mai 1782 renferme un extrait de la *Lettre de l'amiral Rodney, à bord du* Formidable; *à la mer, le 14 avril* 1782; le voici tel qu'il a été publié à Londres, dans la matinée du 19 mai, d'après la gazette de la cour du 18:

« Monsieur, il a plu à Dieu, dans sa divine pro-» vidence, accorder aux armes de S. M. une victoire » très-complète, le 12 du courant, à la suite d'une » bataille qui a duré avec une furie sans relâche, de-» puis sept heures du matin jusqu'à dix heures et de-» mie du soir, au coucher du soleil, époque à la-» quelle l'affaire s'est terminée.

» Les deux flottes ont souffert considérablement; » mais c'est avec la plus haute satisfaction que j'as-» sure leurs seigneuries que, quoique les mâts, les » voiles, les manœuvres, et même les corps des » vaisseaux de la flotte anglaise soient endommagés, » la perte a été peu considérable, eu égard à la longue » durée d'une bataille au plus près, et d'une action

» où les deux flottes en regardaient l'issue comme » intéressant très-essentiellement l'honneur de leur » roi et de leurs pays respectifs. »

L'amiral, dit le journaliste anglais, joint à cette lettre la liste des vaisseaux français pris, qui sont : *la Ville de Paris*, de cent dix canons; *le Glorieux*, de soixante-quatorze; *le César*, idem; *l'Hector*, idem, et *l'Ardent*, de soixante-quatre. A l'égard d'un vaisseau coulé bas, l'amiral n'en dit pas le nom. Il fait monter les morts, à bord de sa flotte, à deux cent trente, et les blessés, à sept cent cinquante-neuf. Il nomme trois capitaines de vaisseau tués, trois lieutenans tués, dix blessés, cinq capitaines des troupes de la marine blessés, un lieutenant des mêmes troupes tué, quatre blessés, un maître tué, six blessés, et un pilote blessé.

Le même journaliste observe que l'amiral, écrivant deux jours après l'affaire, ne dit pas un mot de ce qu'est devenue la flotte ennemie, de la position où il se trouve vis-à-vis d'elle, de la possibilité de pousser plus loin ses avantages; il remarque surtout qu'il n'est pas question du convoi français qui, sans doute, s'était rendu à sa destination.

La *Gazette de France* garde un profond silence sur une action si mémorable, probablement par ordre de la cour. Toutefois on y remarque un supplément ainsi conçu : « Le patriotisme français s'empresse de réparer les pertes que l'armée du roi vient d'éprouver » aux Antilles. MONSIEUR (aujourd'hui Sa Majesté » Louis XVIII) et Mgr comte d'Artois ont donné » des ordres pour la construction d'un vaisseau du

» premier rang, qu'ils ont offert à Sa Majesté; et » le prince de Condé lui a présenté une délibération » des élus de Bourgogne, par laquelle ils supplient » S. M., au nom de la province, d'accepter un vais- » seau de cent dix canons. »

Le roi nomma ce vaisseau *la Ville de Paris*. La capitale en offrit un semblable, qui fut agréé : on ne dit pas son nom. Le monarque ne crut point devoir en accepter d'autres offerts par les troupes, les administrations et les particuliers.

(*b*) Page 27.

La *Gazette de France* ne parle point de cet événement, qui a dû arriver à la fin d'août ou en septembre 1782; elle dit seulement : « Mgr comte d'Ar- » tois étant arrivé devant Gibraltar, le 15 août dans » la matinée, le duc de Crillon, qui avait été à une » demi-lieue au devant de lui, l'a conduit directe- » ment aux lignes. »

Un mois avant la présence du prince, on écrivait aussi d'Algésiras :

« .... Le comte de Lascy, général de l'artillerie, » est arrivé presque aussitôt que le duc de Crillon; » ils ont visité ensemble les ouvrages, et en ont » paru contens l'un et l'autre. Le duc de Crillon, » en ennemi honnête et généreux, a, dit-on, fait » offrir au général Elliot les provisions fraîches dont » il pourrait avoir besoin pour sa table, et le gou- » verneur anglais, sensible à cette prévenance, a fait » saluer d'un drapeau blanc le vainqueur de Mahon,

» lorsqu'il a été aperçu dans les lignes. » C'est un trait que je n'ai pas cru devoir omettre.

(*c*) Même page.

Il faut remarquer ici qu'on écrivait de Londres, le 11 juillet 1782, que la flotte française-espagnole était de quarante-quatre vaisseaux. On mandait de Cadix, le 30 octobre suivant, que l'amiral Howe commandait trente-quatre vaisseaux et cinquante transports, et que le 11 du même mois une tempête l'avait empêché de livrer combat à la flotte française-espagnole. Enfin, la *Gazette de Madrid*, du 22 octobre, s'exprime ainsi : « Vers le soir, les vigies signalèrent » la flotte ennemie, qui s'avançait par un vent fort, » mais qui lui était favorable. Alors le commandant-» général (le duc de Crillon) fit venir tous les com-» mandans de la flotte, qui furent unanimement d'a-» vis qu'il ne fallait pas mettre à la voile avant d'a-» voir entièrement réparé les vaisseaux qui avaient » été endommagés, pour qu'on pût faire la disposi-» tion la plus prochaine d'aller au devant de l'ennemi » et de l'attaquer. »

Il est vraisemblable que cette expédition se rapporte à celle dont parle Dumont, qui la raconte sur le bruit général de l'armée. Il était alors âgé de quatorze ans; c'est un âge bien tendre pour se garantir des erreurs de mémoire trente-sept ans plus tard.

(*d*) Page 46.

« Le rugissement du lion est si fort, dit Buffon, que quand il se fait entendre, par échos, la nuit dans

les déserts, il ressemble au bruit du tonnèrre : ce rugissement est sa voix ordinaire ; car, quand il est en colère, il a un autre cri, qui est court et réitéré subitement ; au lieu que le rugissement est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu ; il rugit cinq ou six fois par jour, et plus souvent lorsqu'il doit tomber de la pluie. Le cri qu'il fait lorsqu'il est en colère est encore plus terrible que le rugissement ; alors il se bat les flancs de sa queue, il en bat la terre, il agite sa crinière, fait mouvoir la peau de sa face, remue ses gros sourcils, montre des dents menaçantes, et tire une langue armée de pointes si dures qu'elle suffit seule pour écorcher la peau et entamer la chair sans le secours des dents, ni des ongles, qui sont, après les dents, ses armes les plus cruelles. Il est beaucoup plus fort par la tête, les mâchoires et les jambes de devant, que par les parties postérieures du corps ; il voit la nuit comme les chats ; il ne dort pas long-tems et s'éveille aisément ; mais c'est mal à propos que l'on a prétendu qu'il dormait les yeux ouverts.

» La démarche ordinaire du lion est fière, grave et lente, quoique toujours oblique ; sa course ne se fait pas par des mouvemens égaux, mais par sauts et par bonds, et ses mouvemens sont si brusques, qu'il ne peut s'arrêter à l'instant, et qu'il passe presque toujours son but : lorsqu'il saute sur sa proie il fait un bond de douze ou quinze pieds, tombe dessus, la saisit avec les pattes de devant, la déchire avec les ongles, et ensuite la dévore avec les dents.... Il mange beaucoup à la fois, et se remplit pour deux ou trois jours ; il a les dents si fortes qu'il brise aisément les

os, et il les avale avec la chair...... Dans les pays chauds, les animaux terrestres sont plus grands et plus forts que dans les pays froids ou tempérés; ils sont aussi plus hardis, plus féroces; toutes leurs qualités naturelles semblent tenir de l'ardeur du climat. Le lion, né sous le soleil brûlant de l'Afrique ou des Indes, est le plus fort, le plus fier, le plus terrible de tous : nos loups, nos autres animaux carnassiers, loin d'être ses rivaux, seraient à peine dignes d'être ses pourvoyeurs...... Les lions du mont Atlas, dont la cime est quelquefois couverte de neige, n'ont ni la hardiesse, ni la force, ni la férocité des lions du Biledulgerild ou du Zaara, dont les plaines sont couvertes de sables brûlans. C'est surtout dans ces déserts ardens que se trouvent ces lions terribles qui sont l'effroi des voyageurs et le fléau des provinces voisines...... Le mouvement brusque de la queue du lion est assez fort pour terrasser un homme...... Le lion s'irrite des mauvais traitemens; il en garde le souvenir, et paraît en méditer la vengeance, comme il conserve aussi la mémoire et la reconnaissance des bienfaits. »

(*e*) Page 79.

« Le tigre est le second des animaux carnassiers. Quand il a mis à mort un cheval, un buffle, il ne les éventre pas sur la place, s'il craint d'y être inquiété; pour les dépecer à son aise, ajoute Buffon, il les emporte dans les bois, en les traînant avec tant de légèreté (1), que la vitesse de sa course paraît à

(1) Voyez à ce sujet les *Mémoires du capitaine Landolphe.*

peine ralentie par la masse énorme qu'il entraîne......
Quelques voyageurs l'ont comparé, pour la grandeur, à un cheval, à un buffle ; d'autres ont seulement dit qu'il était beaucoup plus grand que le lion. De la Lande-Magon dit avoir vu aux Indes orientales un tigre de quinze pieds de long...... Le tigre, dans sa prodigieuse vitesse, fait un bond de plusieurs toises.....

» Il est peut-être le seul de tous les animaux dont on ne puisse fléchir le naturel : ni la force, ni la contrainte, ni la violence, ne peuvent le dompter. Il s'irrite des bons comme des mauvais traitemens ; la douce habitude, qui peut tout, ne peut rien sur cette nature de fer ; le tems, loin de l'amollir en tempérant les humeurs féroces, ne fait qu'aigrir le fiel de sa rage ; il déchire la main qui le nourrit, comme celle qui le frappe ; il rugit à la vue de tout être vivant ; chaque objet lui paraît une nouvelle proie, qu'il dévore d'avance de ses regards avides, qu'il menace par des frémissemens affreux, mêlés d'un grincement de dents, et vers lequel il s'élance souvent malgré les chaînes et les grilles qui brisent sa fureur sans pouvoir la calmer. »

(*f*) Page 109.

Les principaux détails du combat, fournis par Dumont, sont absolument les mêmes que ceux qui ont été publiés à cette époque. Pour la satisfaction des lecteurs qui pourraient les avoir oubliés, je vais les leur rappeler tout au long. Je pense que cette citation trouve ici naturellement sa place.

« .... En avril 1816, cet amiral reçut de l'ami-

rauté des instructions pour négocier avec les régences Barbaresques, afin qu'elles reconnussent les îles Ioniennes comme possessions anglaises. Sa seigneurie était en outre chargée de stipuler la paix entre les Barbaresques et les royaumes de Sardaigne et de Naples, et d'obtenir, *s'il était possible*, des trois régences, l'entière abolition de l'esclavage des chrétiens. Lord Exmouth se rendit à Alger avec une flotte composée du *Boyne*, de quatre-vingt-dix-huit canons, de quatre autres vaisseaux de soixante-quartoze, de sept frégates, quatre vaisseaux de transport, et quelques chaloupes canonnières. Il conclut avec le dey un traité portant que les îles Ioniennes jouiraient à l'avenir des priviléges attribués au pavillon britannique; que tous les esclaves sardes et génois seraient renvoyés pour la rançon de cinq cents dollars par tête, et les napolitains pour mille dollars. Un tiers des Napolitains devait être relâché sur-le-champ, le reste quand la rançon serait payée. Le dey s'engagea en outre à ne jamais faire la guerre contre le royaume de Sardaigne, tant que la paix subsisterait entre Alger et l'Angleterre; mais il rejeta toute proposition relative à l'abolition de l'esclavage.

» Lord Exmouth se dirigea ensuite vers Tunis et Tripoli, où il conclut un traité semblable avec les deux beys, mais avec cette addition importante, qu'ils signèrent une déclaration par laquelle ils promettaient que, dans le cas où ils feraient la guerre à toute autre puissance, ils traiteraient les prisonniers qu'ils pourraient faire comme font entre elles les puissances européennes. Lord Exmouth retourna à Alger, dans le dessein d'engager de nouveau le dey à signer une dé-

claration semblable. Après une longue discussion, le dey persista dans son refus, sous prétexte qu'étant sujet de la Porte, il ne pouvait consentir à l'abolition de l'esclavage sans la permission du Grand Seigneur, et demanda six mois pour l'obtenir. Lord Exmouth y consentit, en réduisant le délai à trois mois. Ceci étant mutuellement convenu, la frégate *le Tage* fut chargée de prendre à bord l'ambassadeur que le dey envoyait à Constantinople.

» Pendant ces négociations, sa seigneurie se vit plus d'une fois exposée à la fureur des janissaires, qui, lorsqu'elle traversait les avenues du palais de leur maître, manifestaient, par leurs imprécations et leurs gestes menaçans, qu'ils en voulaient à sa vie. L'amiral anglais opposa à leur rage un sang froid imperturbable, et conserva un maintien aussi calme que s'il se fût trouvé au milieu des soldats de son escadre. Un jour, les janissaires du bey de Tunis, furieux de ce qu'on obtenait l'abolition de l'esclavage, poussèrent l'emportement jusqu'à diriger leurs sabres sur sa poitrine, et il ne dut son salut qu'aux représentations modérées d'un des officiers de cette milice.

» Après avoir conclu avec Alger ce traité provisoire, sa seigneurie fit voile pour l'Angleterre; mais vers le 20 mai, les Algériens massacrèrent des corailleurs anglais, français et espagnols qu'ils surprirent dans une église de Bona, pendant l'office divin. Ce ne fut qu'à son retour dans sa patrie que lord Exmouth apprit cette infraction au traité dont il apportait la conclusion. Alors l'amirauté prépara une nouvelle expédition contre Alger, et non contre les beys de Tunis et de Tripoli, qui paraissaient dis-

posés à exécuter les traités. Rien ne fut négligé pour assurer le succès de l'entreprise, dont toutefois la politique du cabinet de Saint-James devait faire un mystère à l'Europe jusqu'à l'événement.

» Lord Exmouth quitta la rade de Portsmouth le 24 juillet 1816, ayant sous ses ordres *la Reine Charlotte*, vaisseau amiral de cent dix canons, *le Minden*, *l'Hécla*, *la Furie*, *l'Infernale*, *la Cordelia*, *le Severn*, *le Britomar*, *le Cadmus*, *le Douvres*, *la Tamise* et *le Jaseur*. Sa seigneurie, après avoir essuyé une tempête qui l'obligea d'entrer à Sainte-Hélène, atterra à Plymouth, où il fut joint par le contre-amiral Milne, qui commandait *le Léandre*, *l'Imprenable*, quelques frégates et corvettes, et *le Belzébuth*, chargé de fusées à la Congrève, et que sa seigneurie surnomma *le premier ministre du diable*. La flotte anglaise, dès le 8, se trouvait à la hauteur du cap Trafalgar, et le 13, à Gibraltar. Lord Exmouth joignit à son escadre cinq chaloupes canonnières, un brûlot, et accepta la proposition du vice-amiral hollandais Van Capellen, qui lui offrit sa coopération avec six frégates.

» Tout ce qui pouvait embarrasser les vaisseaux en fut retiré; les gros vaisseaux prirent à bord des haussières de réserve, les frégates des chaînes de haubans, et toutes les chaloupes furent munies d'obus ou de caronades. Le 26 août, à une heure après midi, l'escadre anglaise se présenta en vue d'Alger, au nombre de trente-deux voiles. Le lendemain, lord Exmouth envoya un parlementaire chargé d'une dépêche par laquelle sa seigneurie proposait au dey les conditions suivantes : 1° la délivrance immédiate des esclaves chrétiens, sans rançon; 2° la restitution de

tout l'argent que le dey avait reçu pour la rançon des captifs sardes et napolitains; 3° une déclaration solennelle qu'à l'avenir il respecterait les droits de l'humanité, et traiterait tous les prisonniers de guerre d'après les usages suivis par les nations européennes; 4° la paix avec S. M. le roi des Pays-Bas, sur les mêmes bases qu'avec le prince-régent.

» Le dey ne répondit à ces propositions qu'en faisant tirer sur la flotte anglaise. Aussitôt l'amiral Exmouth fit embosser ses vaisseaux à demi-portée de canon, sous le feu des batteries du port et de la rade. Lui-même se plaça à l'entrée du port, tellement près des quais que son beaupré touchait les maisons, et que ses batteries, prenant à revers toutes celles de l'intérieur du port, foudroyaient les canonnières d'Alger, qui restaient à découvert. Le feu se soutenait depuis plus de six heures, et ne faisait qu'accroître la furie des Africains, quand deux officiers anglais demandèrent la permission d'aller, dans une embarcation, attacher une chemise soufrée à la première frégate algérienne qui barrait l'entrée du port. Cette détermination eut un plein succès : un vent d'ouest assez frais mit bientôt le feu à toute l'escadre barbaresque; cinq frégates, quatre corvettes et trente chaloupes canonnières furent la proie des flammes.

» Dans le fort de l'action, lord Exmouth causait tranquillement avec le capitaine Brisbane, exposé au feu le plus meurtrier, lorsque celui-ci fut atteint d'une balle morte, et renversé sur le pont. L'amiral, sans se décourager, appelle le premier lieutenant, et s'écrie : « Pauvre Brisbane, c'en est fait de lui!
» Prenez le commandement. — Pas encore, milord,

» pas encore, » reprend froidement Brisbane, en soulevant la tête et en se mettant sur son séant; et un moment après il reprit le commandement comme s'il ne lui fût rien arrivé. Au même instant, lord Exmouth reçut deux blessures, l'une au visage, et l'autre à l'os de la jambe.

» Le vaisseau amiral servit des deux bordées sans interruption pendant cinq heures et demie, du tribord sur la tête du môle, et du babord sur la flotte algérienne. Le bâtiment était jonché de morts, lorsque, vers neuf heures et demie du soir, il faillit être incendié par le contact d'une frégate ennemie tout enflammée. Le baron Van Capellen lui offrit aussitôt le secours de toutes les chaloupes de son escadre. « J'ai prévu toutes choses, répondit sa seigneurie; votre affaire n'est pas de songer à ma sûreté, mais de redoubler de zèle à continuer le feu, à exécuter mes ordres et à suivre mon exemple. »

» Une demi-heure après, lord Exmouth, ayant achevé la destruction du môle, se retira dans la rade, et le lendemain 28 entra en vainqueur dans le port d'Alger. C'est de là qu'il data ses dépêches, dans lesquelles, sans parler de lui, sa seigneurie prodiguait les plus grands éloges au vice-amiral Milne, au contre-amiral Van Capellen, et au capitaine Brisbane, qu'il chargea de la flatteuse mission d'aller porter à Londres la première nouvelle de cette grande victoire. A ces dépêches était jointe la copie d'une lettre qu'il adressait au dey le même jour, pour l'informer que, s'il n'acceptait dans deux heures les propositions qu'il avait refusées la veille, il recommencerait ses opérations. « Seigneur, lui écrivait-il, pour prix de vos

atrocités à Bonne contre les chrétiens sans défense, et de votre mépris insultant pour les propositions que je vous ai faites hier au nom du prince-régent d'Angleterre, la flotte sous mes ordres vous a infligé un châtiment signalé par la destruction totale de votre marine, de vos arsenaux, et de la moitié de vos batteries, etc. »

» L'amiral anglais évalua à cent vingt-huit le nombre des Anglais tués, et les blessés à six cent quatre-vingt-dix; la perte des Hollandais à treize hommes tués et cinquante-deux blessés; celle des Algériens était immense. Le 30 août, le traité fut conclu aux conditions suivantes : 1° l'abolition perpétuelle de l'esclavage des chrétiens; 2° la remise de tous les esclaves dans les états du dey, à quelque nation qu'ils appartiennent, le lendemain, à midi; 3° la remise de toutes les sommes d'argent reçues par le dey depuis le commencement de cette année pour le rachat des esclaves; 4° des indemnités au consul britannique pour toutes les pertes qu'il a subies à la suite de sa mise en prison; 5° le dey fera des excuses publiques en présence de ses ministres et officiers, et demandera pardon au consul, dans les termes dictés par le capitaine de *la Reine Charlotte*. Enfin, le royaume des Pays-Bas, en raison de la part que l'escadre hollandaise avait prise à l'expédition, participait à ce traité avec la Grande-Bretagne. Par une lettre du 1er septembre, l'amiral annonça que les esclaves qui se trouvaient à Alger et dans les environs lui avaient été remis, ainsi que trois cent cinquante-sept mille piastres pour Naples, et vingt-cinq mille cinq cents pour la Sardaigne, etc. » (*Biog. Exmouth.*)

(*g*) Page 110.

On a paru surpris que Dumont ait été dans l'ignorance à ce sujet, puisqu'il dit, page 38, qu'après onze ans de captivité, il voyait arriver tous les quatre mois au plus des malheureux des divers coins de l'Europe. Comment se fait-il, demande-t-on, qu'aucun de ces nouveaux esclaves ne lui ait rien révélé de ce qui se passait en France? La question m'a d'abord frappé; mais, sûr d'avance que le récit de Dumont était partout fidèle, voici ce que j'ai répondu: « Onze ans écoulés depuis son naufrage nous reportent en 1793. A cette époque, quatorze armées séparaient entièrement la France des nations qui l'entourent; les peuples, en général, ne connaissaient que très-imparfaitement l'effet de nos cruelles agitations politiques. La plupart des infortunés qui, dans ce tems et depuis, tombèrent dans les fers des Koubals, sortaient vraisemblablement d'une classe où les besoins de la vie leur ferment l'oreille et les yeux sur des révolutions étrangères. En supposant que l'un d'eux en fût instruit, il aurait encore fallu que le hasard le rendît voisin de la chaîne de Dumont, et que l'esclavage ne l'eût pas abaissé au point de l'empêcher d'étendre ses souvenirs à de vastes contrées où rien de personnel ne pouvait l'intéresser. En admettant même qu'un Français fût entré dans le bagne vers 1814 ou 1815, on sent déjà quel soin prenaient les Koubals d'éloigner les compatriotes les uns des autres, de peur des révoltes. »

Mais si ces raisons ne suffisent pas pour détruire l'objection, je ne vois d'autre moyen que de renvoyer

Pages.
Il tombe, couvert de blessures, dans les mains des Koubals. 31
Il est vendu au cheik Osman, et conduit à son bagne. 34
Description du bagne. 36
Un esclave italien le guérit d'un coup de lance qui lui traversait le corps. 40
Le crâne des hommes tués à coups de fusil sert ordinairement de vase aux autres esclaves. . . 43
De nombreux gardiens armés veillent dans les champs autour des esclaves, pour les préserver de la fureur des bêtes féroces. 46
Un Espagnol est déchiré par un lion, à la vue des gardiens. 47
Les esclaves dérobent des fruits, des légumes, pendant la prière des Arabes. 48
Dumont vole un chou et un mouton. 50
Les esclaves mangent le rebut des lions. 52
Le feu prend dans l'intérieur du bagne. Soif horrible des esclaves. 53
Un prince de Maroc va visiter les esclaves aux champs. Il donne cent sequins à Dumont. . . 56
Manière de distribuer les coups de bâton sur le derrière et sous les pieds. 58
Haine du *kail* contre Dumont. 61
Dumont se venge. Il est conduit sur un mulet devant Osman, qui lui fait donner la *falaque*, et fait pendre le *kail*. 63
Estropié de la main gauche, Dumont tourne une meule de la main droite, pendant un an. . . . 67
Manière de trancher la tête. 68
Atrocité d'un fermier envers son fils. 70

Pages.
Description des *matamores*. 71
Supplice d'un Liégeois renégat, pour avoir bu un verre d'eau-de-vie. 73
Contés faits aux gardiens par Dumont. 75
On ne donne aux esclaves, pour leur nourriture pendant vingt-quatre heures, que trois épis de maïs, et deux seulement pour la journée du repos. 77
Les Arabes qui prennent la vie en dégoût, au lieu de se tuer, vont aux forêts se livrer aux lions. Description des adouars.. 79
Dumont suit Osman dans plusieurs expéditions. 81
Mœurs des Arabes de la montagne Félix. Leur commerce. Produits, animaux, etc. 89
Réflexions sur l'impossibilité de changer le caractère des Arabes de l'intérieur de l'Afrique, tant qu'ils seront soumis au mahométisme. . 92
Curiosité punie de Manet, Français renégat. Son départ pour Titre à travers mille dangers. 96
Les fils d'Osman sont battus, prisonniers et rendus en échange de cinq cents esclaves chrétiens. Dumont est de ce nombre. 99
Après avoir été trois mois à Titre, il passe sous la domination d'Alger. Détails sur l'un des bagnes de cette ville. 102
Les consuls de toutes les nations ont été mis à la chaîne par le dey, durant la servitude de Dumont dans ce pays. 103
Assassinat de quatre cents juifs. Meurtre du dey. Aly Adjali, qui le remplace, est tué par son nègre. Celui-ci perd la vie à son tour, à cause

